

Lac Saint-Jean

La cessation du dragage réclamée

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Le Conseil régional de l'environnement vient de demander au ministre délégué à l'Environnement une ordonnance de cessation des travaux de dragage que la compagnie Alcan mène depuis quelques mois sur le lac Saint-Jean.

Selon le président de l'organisme, M. Philippe-Auguste Bouchard, aucune étude sur l'impact environnemental éventuel n'a été réalisée et c'est pour l'obtenir que le conseil loge sa requête auprès du ministre Marcel Léger.

M. Bouchard a précisé que plu-

sieurs riverains avaient logé des plaintes à l'effet que le dragage affectait grandement les berges de leur terrain.

Le permis que détient actuellement la compagnie date de quatre ou cinq ans et, selon M. Bouchard, il proviendrait du ministère des Richesses naturelles et ne correspondrait pas aux normes des Services de protection de l'environnement du Québec.

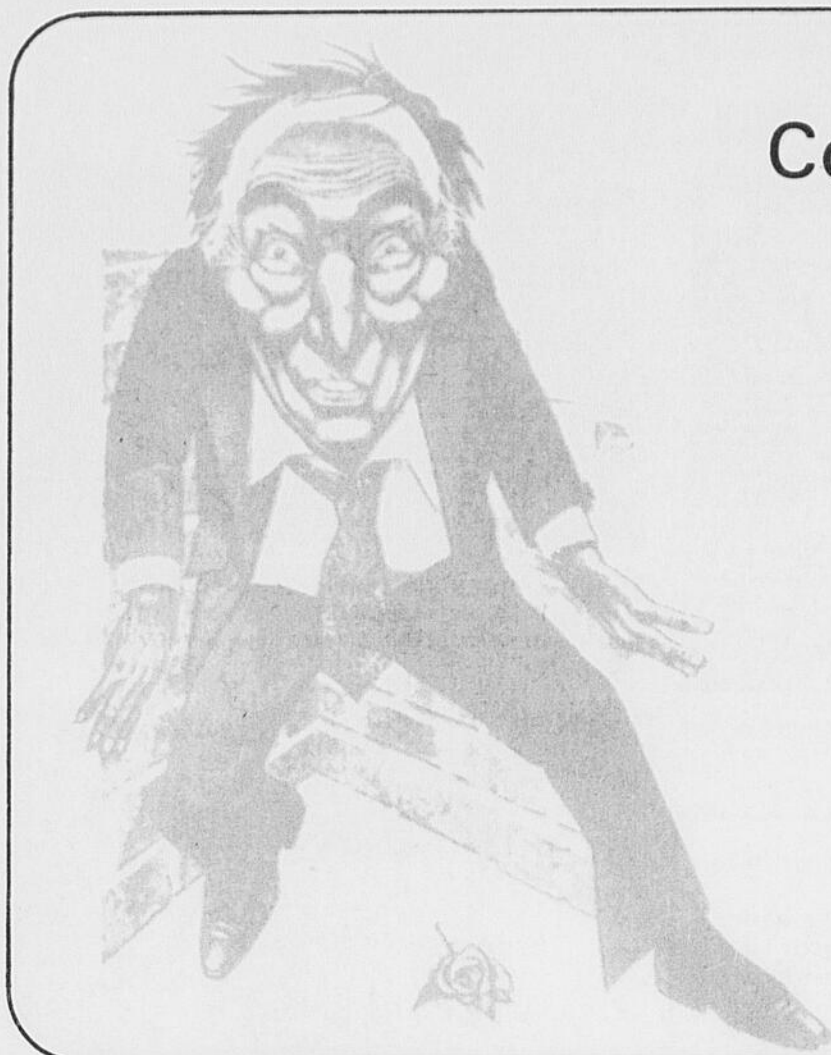
Quoi qu'il en soit, la requête est actuellement entre les mains du ministre Léger et ce dernier, semble-t-il, devrait faire part de sa décision dans les prochains jours.

Saguenay

D'autre part, on étudie toujours, aux Services de protection de l'environnement, le dossier du dragage du chenal de la rivière Saguenay.

Là aussi, c'est le Conseil de l'environnement de la région qui a saisi Québec du problème, après qu'il eut été démontré qu'aucune étude sur les conséquences éventuelles des travaux n'avait été réalisée.

On se rappellera qu'une étude d'un scientifique révélait que le segment visé par les travaux effectués sous l'égide de Transport Canada était particulièrement pollué par le mercure.



Controversée caricature de Trudeau

TORONTO (PC) — Le journal Globe and Mail affirme que plusieurs journalistes du magazine Maclean pourraient démissionner pour protester contre une décision du rédacteur en chef de cette revue d'interdire la publication d'une caricature du Premier ministre Trudeau sur la page couverture de la première édition hebdomadaire de cet imprimé.

Selon certaines sources, la caricature de M. Trudeau a été interdite par le rédacteur en chef Lloyd Hodgkinson, et a été remplacée par une photo du sommet de Camp David entre les présidents Carter et Sadate et le premier ministre Be-



Alex Campbell

Démission du premier ministre de l'I.-P.-E.

CHARLOTTETOWN (PC) — Dans un geste qui a surpris même ses plus proches collaborateurs, M. Alex Campbell a annoncé lundi qu'il démissionnait de son poste de premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard et de député à l'Assemblée législative.

Dans une interview, M. Campbell a expliqué qu'il se donnait une période de réflexion d'un mois pour trouver une nouvelle carrière à l'extérieur du monde politique.

À la suite de cette décision, le groupe parlementaire des libéraux doit se réunir, au cours des prochains jours, pour nommer un chef intérimaire du parti.

Le départ de M. Campbell laisse les libéraux dans une mauvaise position à l'Assemblée législative.

À l'élection d'avril dernier, ils avaient remporté 17 sièges et les progressistes-conservateurs 15. Ils en ont maintenant 16 et n'en auront plus que 15 après la nomination du président de l'assemblée, soit exactement le même nombre que l'Opposition.

Le banc

M. Campbell, qui est avocat, a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de monter sur le banc, comme son père Thane Campbell, qui fut jugé à la Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard après avoir été premier ministre de la province.

M. Campbell a expliqué qu'il se donnait un mois de réflexion, à l'extérieur des milieux politiques, pour voir les possibilités qui s'offraient à lui dans le choix d'une troisième carrière.

Il a dit ignorer encore s'il allait oeuvrer dans le secteur privé ou dans le secteur public.

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5e année No 285

Mardi 12 septembre 1978

20 pages 25 cents

Assemblée des évêques

La discussion portera aussi sur la politique

CHICOUTIMI — L'assemblée des évêques du Québec a mis en branle au cours du dernier semestre un dossier politique. Toutefois, ce dossier ressemble beaucoup plus à un projet de société pour la nation québécoise dont il sera question à l'occasion de la rencontre réunissant 32 évêques qui se tiendra au cours des trois prochains jours à Chicoutimi sous la présidence du cardinal Maurice Roy.

Hier, lors de la conférence de presse qui a lancé l'événement, l'évêque auxiliaire de Montréal, Mgr Leonard Crowley, a indiqué que la situation politique du Québec intéresse les évêques sans fournir davantage de précisions.

Evidemment, cette question pourrait surgir à l'ordre du jour de l'assemblée plénière des évêques qui débute ce matin dans un hôtel de Chicoutimi.

Ainsi, le débat constitutionnel préoccupe l'assemblée qui pourrait éventuellement prendre position sur le sujet. "Il est probable que des items imprévus à l'ordre du jour surgissent au cours des délibérations. Ce genre de question pourrait servir d'exemple", a précisé Mgr Crowley.



EXPOSITION — Hier soir, les évêques étaient invités à l'inauguration d'une exposition au Musée du Saguenay. Le ministre Marc-André Bédard en a d'ail-

leurs profité pour s'entretenir avec Mgr Marius Paré et le cardinal Maurice Roy.

(Photo Réal Tremblay)

Dans une déclaration de principe émise à l'occasion du congrès de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, l'assemblée des évêques reconnaît que c'est aux Québécois qu'il appartient de faire les choix entre les différents systèmes économiques,

sociaux et politiques qui leur sont présentés.

Dans sa déclaration, l'assemblée des évêques reconnaît que refuser de poser ces interrogations ou laisser au hasard le soin d'y répondre serait plus néfaste que de se cramponner à l'illusion d'un

quelconque statu quo.

L'assemblée des évêques du Québec se tient deux fois par année. Habituellement, une séance a lieu au mois de mars et l'autre au mois de septembre.

Détails en page A 3

CITS

Quarante emplois supprimés

par Claude Fortin

JONQUIÈRE — Ce n'est pas seize, mais plutôt quarante emplois qu'il est question de supprimer par suite de l'abandon du transport scolaire par la Corporation intermunicipale de transport du Saguenay.

Le conseil municipal de Jonquière a accepté hier soir cette conséquence du mode d'opération du service de transport en commun que propose la CITS.

Il s'agit essentiellement, pour l'organisme intermunicipal, d'abandonner la responsabilité directe du transport scolaire, celui-ci devant faire l'objet d'un contrat avec des transporteurs indépendants.

Il résulterait de l'adoption de cette politique, vers laquelle on paraît de toute évidence se diriger directement, la suppression des emplois de 27 chauffeurs d'autobus et de 13 hommes de service.

Le président de la CITS, M. Yvon

Dubé, a indiqué aux membres du conseil de Jonquière qu'il verrait "à intervenir auprès des transporteurs indépendants pour permettre l'intégration du personnel qui devrait être mis à pied".

La CITS estime que l'abandon du service de transport scolaire, qu'elle administre actuellement sur le territoire de la ville de Chicoutimi, réduira le déficit anticipé.

Au domaine du transport urbain, on procédera vraisemblablement à la fusion des opérations de Trans-

sport Régional et d'Autobus Gagnon et on fera l'acquisition d'une quinzaine d'autobus.

Selon M. Dubé, le maintien du transport scolaire par la CITS impliquerait un déficit important. Dans le cas où on retiendrait cette hypothèse, ce qui paraît très douteux, on ferait l'acquisition de cinq autobus urbains et dix autobus scolaires.

On aura beaucoup plus de précisions sur le sujet demain soir, lors de la réunion régulière de la CITS.

EN BREF

Séparation du Québec

Selon le sondage récemment effectué par le quotidien "Montreal Star", il apparaît que la plupart des Québécois voteraient solidement contre la séparation du Québec du reste du Canada. C'est du moins une des lignes de force qui se dégagent du coup de sonde effectué.

En page A 7

Festival de la chanson

À l'Auditorium Dufour, plusieurs personnes de la région ont pu assister hier à une démonstration du savoir-faire vocal et instrumental de huit finalistes et juger de la qualité des participants et participantes. Un coup d'essai qui s'est avéré un coup de maître.

En page A 8

Nouvelle menace

Après que le personnel de sol d'Air Canada ait accepté un troisième accord de principe, c'est au tour du personnel de cabine de faire planer une menace de grève.

En page A 9

SPORTS

Décès de Peterson

La mort du conducteur Ronnie Peterson au Grand Prix d'Italie relance le débat sur le sport automobile et ses risques.

En page B 1

Grimsley se distingue

Ross Grimsley passe à un cheveu de réaliser une partie parfaite dans la victoire des siens sur les Cards de St. Louis.

En page B 1

Enfants prodiges

Plusieurs formations de la Ligue junior "B" régionale saluent le retour de plusieurs de leurs vétérans.

En page B 3

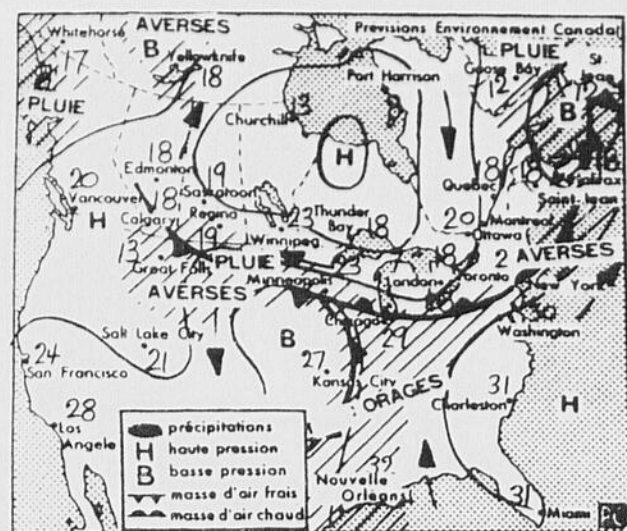
SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 8
— Annonces classées	B 8
— Bandes dessinées	B 5
— Bourse	B 7
— Bridge	B 5
— Cinéma	A 8
— Décès	B 9
— Finance	B 6
— Horoscope	B 5
— Mots croisés	B 5
— Mot mystère	B 5
— Patron	B 8
— Sports	B 1
— Télévision	A 8

Lalancette connaîtra sa sentence aujourd'hui

En page A 3

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec.

Abitibi: dégelage partiel et vents modérés. Maximum, 10. Mercredi: beau et frais.

Pontiac-Témiscamingue, Laurentides et Haute-Mauricie: nuageux en matinée mais dégelage partiel et vents modérés par la suite. Maximum, 12 à 14. Mercredi: beau et frais.

Outaouais et Montréal: nuageux en matinée mais dégelage partiel et vents modérés par la suite. Maximum, 15 à 18. Mercredi: beau et frais.

Cantons de l'Est, Québec et Trois-Rivières: nuageux avec possibilité d'averses. Dégelage partiel et vents modérés tard en journée. Maximum, 14 à 16. Mercredi: beau et frais.

Chibougamau: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum, 8 à 10. Mercredi: beau et frais.

Saguenay-Lac-Saint-Jean et Baie-Comeau: nuageux avec éclaircies et vents modérés par la suite. Maximum, 12 à 14. Mercredi: beau et frais.

Gaspésie, Rimouski et Sept-Îles: nuageux avec averses. Vents modérés en après-midi. Maximum, 10 à 12. Mercredi: beau et frais.

Nouveau-Brunswick: averses. Maximum, 15 à 18. Mercredi: passages nuageux et frais.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Vancouver	13	18
Victoria	12	16
Edmonton	9	10
Calgary	8	11
Regina	11	13
Winnipeg	13	19
Churchill	4	5
Toronto	16	30
Kingston	16	20
Ottawa	10	20
Montréal	11	17
Québec	10	14
Fredericton	6	12
Moncton	4	15
Halifax	6	17
Charlottetown	5	15
Saint-Jean, T.-N.	5	11
New York	18	27
Washington	22	31

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera basse à 04h15 (.7cm) et haute à 10h20 (1m.9cm). Elle sera à nouveau basse à 16h00 (.8cm) et haute à 22h50 (2m.6cm).

PORT-ALFRED — La marée sera basse à 05h20 (1m.3cm) et haute à 11h00 (4m.0cm). Elle sera à nouveau basse à 17h25 (1m.4cm) et haute à 23h45 (4m.8cm).

CHICOUTIMI — La marée sera basse à 06h40 (1m.2cm) et haute à 11h40 (3m.5cm). Elle sera à nouveau basse à 17h30 (1m.1cm) et haute à 23h55 (4m.4cm).

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY
LIMITÉE
316, avenue Labrecque,
Chicoutimi, P.Q.
Tél. 545-4480

Président du conseil
d'administration et éditeur
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction
Denis TREMBLAY

Redacteur en chef-éditorialiste
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles
Claude COTE

Aima et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4664
Petites annonces classées
545-4895

Chef de pupitre
Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes
Paul BERGERON

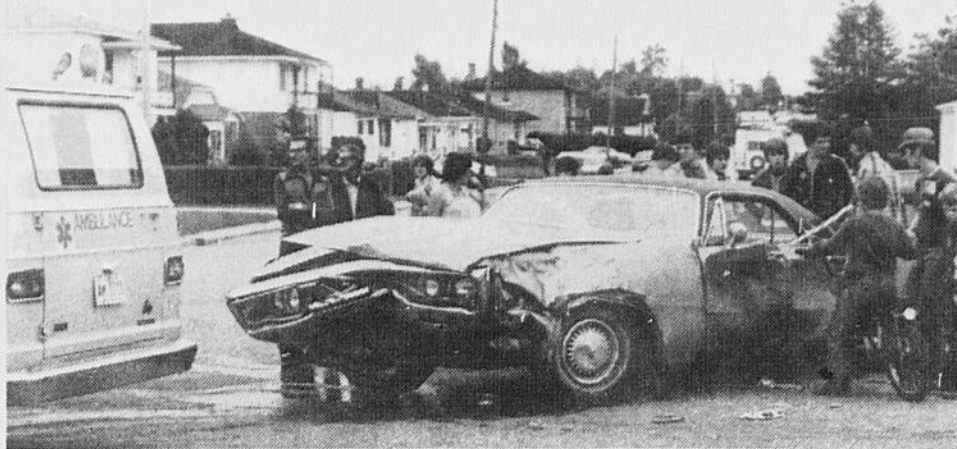
Directeur de la publicité
Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à
la circulation
Jean BELAND

Directeur du tirage
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse Associated Press et Reuter et de CONPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la
Deuxième classe (no 3213)



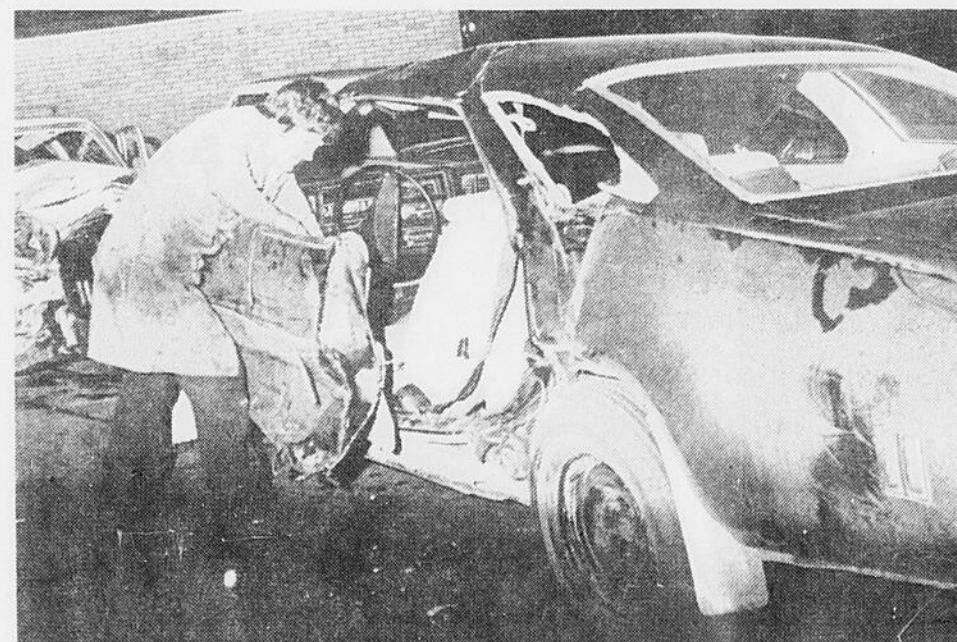
TROIS BLESSES — Un accident de la circulation impliquant deux automobiles a fait trois blessés hier, vers 13h30 sur la rue Montfort à Jonquière. Un d'entre eux serait une femme enceinte, et on craindrait que le choc n'ait des conséquences néfastes sur sa grossesse.



MOTOCYCLISTE BLESSE — Une autre motocyclette a été impliquée dans un accident de la circulation, hier après-midi, sur le boulevard Tachereau, à Jonquière, à la hauteur du secteur Saint-Jean-Eudes. Quoique relativement sérieuses, les blessures subies par le motocycliste n'inspirent aucune crainte.



UNE AUTRE MOTOCYCLLETTE — Un motocycliste a subi une fracture de la jambe, fracture ouverte semble-t-il, vers 14h00, hier, au coin des rues Champs-Élysées et Georges-Vanier, à Chicoutimi. La motocyclette du blessé est entrée en collision avec une autre automobile.



UNE AMBULANCE IMPLIQUEE — Un accident entre une ambulance et une automobile a couronné une journée fertile en accrochages dans la région hier. L'accident s'est produit au coin des boulevards de l'Université et Talbot à Chicoutimi, vers 21h00 et a fait quatre blessés, dont les blessures, quoique mineures, varient en importance. Le véhicule ambulancier, qui venait de Chibougamau, transportait deux enfants, qui s'en sont tirés sans trop d'égatignures. Le chauffeur et l'infirmière qui accompagnaient les deux jeunes n'ont subi que quelques contusions. Quant au conducteur de l'autre véhicule, une Chevrolet de marque récente, il a été coupé au visage, en plus de subir diverses contusions. Ce sont les ambulanciers de la maison Aubin & Fils qui ont transporté les blessés à l'hôpital.

LE QUOTIDIEN

TARIF D'ABONNEMENT

LIVRAISON PAR PORTEUR
\$1.25 par semaine

Dans les dépôts
\$0.25 la copie

PAR LA POSTE
Saguenay

3 mois \$16.00
6 mois \$31.25
1 an \$62.50

Lac-St-Jean — Côte-Nord
6 mois \$37.00
1 an \$70.00

Autres régions au Canada
6 mois \$60.00
1 an \$115.00

Pays étrangers
6 mois \$80.00
1 an \$150.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et télécommunications No d'enregistrement: 3213

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec

Courrier de la Deuxième classe (no 3213)

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec

A Normandin: contre l'annexion

par Serge Cloutier

PERIBONKA — Un accord de principe a été donné hier, à la position défendue par le conseil de la paroisse de Normandin. Le conseil de comté a en effet adopté une résolution dénonçant toute tentative d'une municipalité, pour annexer une partie du territoire de sa voisine, puisque de telles mesures "provoquent un morcellement néfaste du territoire", et appuyant dans ce délicat dossier la volonté de fusion totale exprimée par le conseil du canton.

Cette prise de position, considérée comme un appui aux principes défendus par le préfet, notamment, et non pas comme une intrusion dans le dossier de Normandin, a pris cependant un certain temps à s'articuler, surtout que le maire du village était absent de la séance trimestrielle du conseil de comté.

Plus tôt dans la journée, le même conseil avait donné son appui à Girardville, qui veut annexer une partie du territoire non organisé voisin, où Donohue est installée en partie. Personne n'a d'objection à ce que Girardville puisse imposer quelques dollars de taxe de plus par année.

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE

2	4	14	15	21	28
6 SUR 6	0	\$127,102.60			
5 SUR 6	113	\$1,012.30			
4 SUR 6	5162	\$61.50			
5 SUR 6 +	3	\$25,420.50			

GROS LOT
\$260,000.00
Approximatif dimanche
VENTES TOTALES
\$1,323,986.00

Le tourisme en 1978

60 p.c. d'augmentation dans le secteur de St-Félicien

SAINT-FÉLICIEN — Les touristes ont envahi le secteur de Saint-Félicien en 1978. Les statistiques démontrent que l'augmentation par rapport à 1977 dépasse 60 p.c. et les responsables de cette industrie jubilent, en prédisant le meilleur des futurs.

L'industrie touristique rapporte plus de \$3.5 millions au secteur Saint-Félicien cette année, genre des revenus d'environ \$1.2 million pour les quelque 170 personnes qui en vivent. Pour les restaurants et les hôtels, les seuls mois de juillet et août représentent 30 p.c. du total annuel.

Des chiffres

Le kiosque touristique, propriété de la ville, opéré par quatre étudiantes pendant onze semaines, douze heures par jour, est patronné par la Chambre de commerce, présidée par M. Aurélien Talbot. Le comité du kiosque est sous la responsabilité de Georges-Aimé Paquin. Les résultats ont été publiés hier, en détails.

On observe que 25,836 personnes se sont arrêtées au kiosque, comparativement à 16,078 en 1977. L'augmentation est de 60 p.c. La région de Québec, avec 21.6 p.c. des visiteurs, et le secteur de Montréal, avec 35.7 p.c. des touristes, sont responsables d'une bonne partie de cette fabuleuse augmentation. L'Abitibi fournit également de plus en plus de visiteurs. Les visiteurs ontariens ont été de 33 p.c. plus nombreux, et les Français deux fois plus nombreux.

Le mardi 18 juillet, 906 personnes sont venues au kiosque, et un autobus. Le

25 juillet, 875 personnes. Les quatre hôtes Christine Talbot, Marlène Potvin, France Paquin, et Mireille Ménard étaient débordées à certains moments. L'affluence coïncide avec les vacances de la construction, du 17 juillet au 6 août.

On note aussi dans le rapport qu'une documentation volumineuse et variée a été remise aux visiteurs, et qu'on a dû faire appel à des familles pour héberger des visiteurs. On a ainsi pu additionner 100 lits aux 160 de l'industrie hôtelière.

Des griefs mineurs ont été faits à la région, mais on déplore surtout le manque de signalisation routière, et l'inefficacité de celle qui existe. On regrette de ne pouvoir profiter de la rivière, du lac, des plages.

Le zoo

Au jardin zoologique, des chiffres records également. En date de dimanche, 10 septembre: 343,834 visiteurs, dont 164,565 adultes. Dans les Sentiers de la nature, 2,279 ballades, 10,483 milles parcourus, et pas moins de 166,104 passagers. En 1977, l'affluence avait été de 286,000 personnes en tout. Pour 1979, on attend 400,000 visiteurs, déclare le directeur Ghislain Gagnon. Et pour couronner le tout, la commission industrielle et le Domaine du roi (commission touristique pour Saint-Prime, Saint-Félicien, et La Doré) viennent de réaliser un affichage moderne, qui sera installé dès le printemps à l'entrée des municipalités concernées.

Objets d'une polémique

Les bancs publics resteront dans les parcs de Jonquière

JONQUIÈRE — Il n'est pas question, pour le moment, d'éliminer les nouveaux bancs publics de la ville de Jonquière, car ceux-ci, en plus de répondre à une demande, permettent de créer de l'emploi et de faire vivre une industrie locale. On verra cependant à en améliorer l'esthétique, et, éventuellement, la localisation.

C'est là l'essentiel des commentaires formulés hier soir par le maire Francis Dufour, par suite des critiques émises au sujet de l'installation de bancs publics à travers la ville. Les plaintes ont porté sur l'esthétique, l'allure discutable des panneaux publicitaires qu'on y a posés et sur la localisation de ces bancs.

M. Dufour a indiqué que le règlement d'urbanisme de la ville permet ce genre d'initiative et qu'on n'aurait pas amendé ce règlement d'urbanisme en ce sens si cela n'avait pas correspondu à une demande de la population.

La ville de Jonquière a consenti un contrat de trois mois avec l'industrie qui fabrique ces bancs. On en a déjà installé un peu plus d'une soixantaine et le contrat en prévoit 150.

Le maire Dufour a indiqué hier qu'on s'était assuré que l'apparence visuelle du produit serait améliorée de façon à ce que celui-ci cadre mieux avec le décor de la ville de Jonquière.

On apportera aussi une attention particulière à l'apparence esthétique des panneaux publicitaires. On se propose aussi d'améliorer la localisation des bancs à la lumière de l'expérience future.

Même la compagnie Alcan a pris la peine de réagir à l'initiative des bancs publics. Dans une lettre qu'elle a fait parvenir à la ville, la compagnie indique son désir de voir le conseil rescinder son règlement d'urbanisme qui permet l'installation de bancs publicitaires, ou le modifier de façon à ne permettre l'installation de tels bancs que dans les limites de parcs municipaux.

Accident mortel à Chibougamau

CHIBOUGAMAU — M. Paul Thisselmagan, âgé d'une cinquantaine d'années, un autochtone de Pointe-Bleue, est décédé en fin de semaine des suites d'une collision entre le véhicule à l'intérieur duquel il prenait place et un camion-remorque.

L'accident qui est survenu vers 20h25, s'est produit alors que le véhicule conduit par M. Farell Gilbert a heurté le camion-remorque en stationnement à la hauteur du millage 105 de la route 167.

M. Gilbert, dont l'état n'inspire cependant aucune crainte, a subi de multiples fractures.

Personne n'était à l'intérieur de la remorque au moment de l'impact.

La Gange en crue

NEW DELHI (Reuter) — Le Gange est de nouveau en crue et ses eaux menacent le Berigale occidental d'une seconde vague d'inondations le week-end prochain. C'est en effet à la fin de la semaine que le fleuve atteindra une cote record dans les districts de Malda et Murshidabad, indiquent les autorités, à Calcutta. L'armée est à pied d'œuvre et surveille les levées qui longent le fleuve.

A New Delhi, qu'arrose la Jamuna, un affluent du Gange, quatre quartiers résidentiels sont toujours menacés et quelque 40,000 habitants ont été priés de se préparer à une évacuation.

En revanche, la situation s'améliore dans l'Etat d'Uttar Pradesh, où plusieurs villes, parmi lesquelles Allahabad et Varanasi (Bénarès), avaient été inondées la semaine dernière. Dans le seul district de Ballia, dans l'est de cet Etat, près de 1,500 villages ont été inondés et 22 personnes au moins sont mortes.

Mlle Francine Girard

M. CLAUDE vous invite à venir rencontrer Mlle FRANCINE GIRARD dès jeudi de cette semaine au

SALON ELLE (coiffure)
Place du Saguenay, boul. Talbot, Chicoutimi
Tél.: 549-8186

M. CLAUDE, du salon de coiffure ELLE de Place du Saguenay, a le plaisir d'annoncer le retour de Mlle FRANCINE GIRARD.

Mlle FRANCINE vient tout juste de suivre une série de cours intensifs dans le domaine de la coiffure, à l'école LUC TRAVERS, à Montréal.

Mlle FRANCINE, avec ses années d'expérience, et étant avant-gardiste dans la mode de la coiffure, saura sûrement, madame, mademoiselle, créer pour vous une coiffure qui se mariera avec votre personnalité.

AUTOBIOGRAPHIE
CIRCULATION

Assemblée des évêques du Québec

Etude en vue de faire le point sur les rapports des comités épiscopaux

par Gilles Lalancette

CHICOUTIMI — C'est la première fois que l'assemblée des évêques du Québec se rencontre dans le diocèse de Chicoutimi. Essentiellement, l'objectif de la réunion est de faire le point sur les affaires courantes traduites par les rapports de 11 comités épiscopaux confectionnés au cours du dernier semestre.

Selon le secrétaire général de l'assemblée, l'abbé Raynald Brillant, il ne faut pas s'attendre à des prises de position fracassantes de la part des évêques au cours de cette assemblée plénière de deux jours, qui débute aujourd'hui dans un hôtel de Chicoutimi.

La principale caractéristique de cette assemblée est le respect de la diversité des régions. Ainsi, partant du principe que Montréal n'est pas le Saguenay-Lac-Saint-Jean, les évêques doivent faire la distinction entre les orientations globales pour l'ensemble du Québec et les objectifs purement locaux.

Ainsi, le travail des comités épiscopaux touche à peu près toutes les activités au sein de la collectivité québécoise. Cependant, le comité des priorités concerne spécifiquement l'éducation de la foi.

Ce comité reflète les priorités pastorales de l'assemblée des évêques qui consistent à promouvoir l'éducation de la foi des adultes dans les lieux appropriés, et stimuler les laïcs à une présence auda-

cieuse et innovatrice dans les lieux où s'élaborent les grandes politiques et dans les centres où se prennent les décisions importantes concernant la vie des citoyens.

Autres comités

Outre le comité des priorités, l'assemblée des évêques devra se pencher au cours des deux prochains jours sur l'étude de dix autres rapports des comités épiscopaux.

Au chapitre de l'éducation par exemple, il est probable que l'assemblée des évêques prendra définitivement position concernant l'enseignement dans la province de Québec notamment sur ce qui touche le Livre vert du ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin.

Interrogé hier par les journalistes au sujet des cliniques de planning familial offrant les services d'avortements thérapeutiques, l'évêque auxiliaire de Montréal, Mgr Léonard Crowley, a indiqué qu'il en sera définitivement question lors de l'assemblée plénière.

D'ailleurs, cette question a fait l'objet d'un travail particulier d'un comité épiscopal soit celui des affaires sociales.

De plus, il est difficile selon Mgr Crowley de passer outre la lettre envoyée par le cardinal Maurice Roy au premier ministre du Québec, M. René Lévesque, concernant la question des cliniques de planning familial.



ASSEMBLEE DES EVEQUES — La réunion plénière de l'assemblée des évêques de la province de Québec débute aujourd'hui. Hier, une conférence de presse s'est déroulée pour fournir des explications sur cet événement. On reconnaît l'évêque auxiliaire de Montréal, Mgr Léonard Crowley, Mgr Marius Paré, son auxiliaire, Mgr Rock Pedneault, et le secrétaire général de l'assemblée des évêques, l'abbé Raynald Brillant.

Un autre comité traite de la pastorale auprès des Indiens et Inuit de la province de Québec. L'assemblée des évêques s'interrogera sur une démarche à suivre en ce qui concerne cette catégorie de population.

Par ailleurs, les évêques devront jeter les bases d'un colloque sur le monde rural, qui doit se tenir au mois de mars 1979. Des décisions sont à prendre à ce sujet.

Globalement, les autres comités épiscopaux concernent les communications sociales, le clergé, la théologie en fonction de l'enseignement dans les universités, le laïc, la catéchèse et la législation de même que l'administration financière.

Objectifs à long terme
L'objectif ultime de l'assemblée des évêques est d'établir une orientation pour la base mais on espère rejoindre le peuple à long terme.

L'évolution rapide de la société québécoise incite toutefois les évêques à agir vite. Dans cette optique, il est essentiel de se réunir pour s'entendre sur les orientations de la religion dans la province.

Ainsi, ce sont les structures mêmes de l'Eglise qui sont en jeu. L'évêque auxiliaire de Montréal, Mgr Crowley, avoue que les discussions auront définitivement un effet sur le fonctionnement de l'Eglise au Québec.

Voyage à Rome

Tous les évêques du Québec se rendront à Rome du 4 au 14 octobre pour déposer auprès du pape Jean-Paul 1er le rapport du plan quinquennal des activités dans la province de Québec.

Cette année, les évêques ont décidé de prolonger de 15 jours leur voyage à Rome. Selon le secrétaire de l'assemblée des évêques du Québec, l'abbé

Raynald Brillant, les évêques du Québec, se réuniront histoire de faire le point sur les activités depuis le concile. "Des intuitions se sont dégagées du concile. Après 13 ans, il s'agit de savoir si ces intuitions se sont concrétisées au Québec", explique l'abbé Brillant.

Au sujet du voyage à Rome, l'abbé Brillant mentionne qu'au moins une fois toutes les cinq années, un évêque doit rencontrer le pape.

La nouveauté consiste à ce que tous les évêques y vont maintenant en groupe. Auparavant, chaque évêque se préparait individuellement devant le chef de la chrétienté.

De plus, l'événement cette année prend un caractère nouveau étant donné qu'il y a un nouveau pape. Pour la majorité ce sera le premier contact avec le 263ème successeur de Saint-Pierre.

Procès de Lalancette

Représentations avant le prononcé de la sentence

par Mario Roy

QUEBEC — Après une attente interminable dans les couloirs du vieux Palais de justice de Québec, la phase finale du procès de Richard Lalancette, 24 ans de Chicoutimi, s'est amorcée, hier, devant le juge Yvan Migneault. Des couloirs pleins de gens qui circulent enfilés dans un décor de marbre et de bois somptueux, simplement éclairés par des lustres qui sont de véritables oeuvres d'art.

Alors que l'audience avait été convoquée pour 10h00 ce n'est que quelques minutes avant midi que les intervenants dans cette affaire, les procureurs de la Couronne et de la défense, et l'accusé Richard Lalancette se trouvaient admis dans une petite salle d'audience, dans un angle de l'immeuble, à partir de laquelle on aperçoit l'une des tourelles du Château Frontenac et le fleuve Saint-Laurent.

Les procureurs Louis-Charles Fournier et Denis Vaillancourt livrent leurs dernières représentations avant que sentence ne soit rendue contre Lalancette, reconnu coupable d'homicide involontaire sur la personne de Jean-Yves Lavoie et Jean-Yves Morin de La Malbaie, dans une fusillade survenue au Parosol, dans la nuit du 25 au 26 janvier. Cette sentence doit être connue ce matin.

La principale question que devait soulever la défense, avant que le juge Migneault ne rende sa décision est celle de savoir si oui ou non, Richard Lalancette est profondément criminalisé, et par conséquent irrécupérable pour la société. "Il est allé au Parosol justement parce qu'il refusait de continuer dans la voie du crime!" s'écrit Louis-Charles Fournier, après avoir appelé les principaux épisodes de ce drame. "Richard Lalancette a refusé l'offre de Lavoie qui lui proposait de commettre un hold-up afin de régler la dette contractée envers lui. Il refuse aussi de commettre un meurtre en abattant un individu que Lavoie juge indésirable".

La défense insistait également sur la peur morbide qu'éprouvait Lalancette envers les individus de La Malbaie. Lavoie, notamment, que Louis-Charles Fournier décrit comme étant "une crapule, un bandit de la pire espèce". Une peur qui rend Lalancette incapable de juger de la portée de ses actes. Il en appelle à la clemence pour ce jeune homme qui, "après avoir payé vis-à-vis la société pour l'erreur qu'il a commise, peut redevenir un actif pour cette même société".

Louis-Charles Fournier conclut: "une sentence ne doit pas être un substitut à un verdict rendu par les jurés; elle doit être consécutive à ce verdict".

"Dans cette affaire qui, par certains côtés, prend l'allure d'un règlement de compte, il est difficile de se montrer clément, compte tenu du fait que tous doivent savoir se faire justice lui-même". Le procureur de la Couronne, Denis Vaillancourt, réplique par la notion d'exemplarité qui, selon lui, doit l'emporter sur toute autre considération dans cette affaire.

En ce qui concerne les possibilités de réhabilitation de l'accusé, la Cour doit s'en référer à la Commission des libérations conditionnelles. "beaucoup mieux placée que nous pour apprécier les possibilités de réadaptation de Richard Lalancette," estime Denis Vaillancourt.

Comme Louis-Charles Fournier l'avait fait un peu plus tôt, la Couronne rappelle certains faits mis en lumière, lors du procès. Tout d'abord, qu'il existe un élément de préméditation en ce qui regarde maints agissements de Richard Lalancette avant le drame; celui-ci s'arme d'un fusil, de munitions, et se munit d'un bas de nylon; il recherche à travers la ville l'automobile de Lavoie, puis erre pendant plusieurs minutes autour du Parosol. De plus, après la fusillade, Lalancette efface les preuves, se débarrasse des armes et du bas de nylon et tente de se forger un alibi.

Denis Vaillancourt ne conteste par la peur éprouvée par Lalancette, mais affirme que celui-ci a eu le temps de se maîtriser, de chercher du secours auprès de ses proches. Enfin, la Couronne souligne que l'une des victimes, Jean-Yves Morin, n'avait rien à voir dans la querelle opposant Lalancette à Lavoie. "Sa seule faute aura été d'accompagner Lavoie cette nuit-là, dans la chambre d'hôtel, et il devrait être tenu compte de ce fait dans le prononcé de la sentence" de conclure Denis Vaillancourt.

Une fois que Richard Lalancette aura pris connaissance de la sentence qu'il devra purger, en regard de ce double homicide, l'affaire du Parosol n'en sera pas terminée pour autant. Lui-même fait face en outre à une accusation de tentative de meurtre sur la personne de Julien Rivierin, également de La Malbaie, grièvement blessé lors de cette même fusillade. Et son jeune frère de 21 ans, Luc Lalancette doit subir son procès au terme automnal des assises criminelles à Chicoutimi.

Scierie de la Chaîne coopérative du Saguenay

Les syndiqués entérinent le contrat négocié

par Andrée Brassard

NOTRE-DAME-DE-LA-DORÉ — Invités dimanche soir à se prononcer sur l'entente de principe intervenue dernièrement entre les représentants syndicaux et patronaux de la scierie de la Chaîne coopérative du Saguenay de Notre-Dame-de-la-Doré, les travailleurs de cette entreprise ont répondu positivement, entérinant ainsi le premier contrat de travail dans l'industrie du bois de sciage dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En effet, 94 des 140 syndiqués CSD de cette entreprise ont accepté les offres patronales dans une proportion de 86 pour cent, ce qui risque d'influencer le déroulement des négociations dans une quinzaine d'autres scieries de la région, dont les travailleurs sont majoritairement représentés par la CSN.

Des gains substantiels ont été accordés au chapitre des salaires, les augmentations variant entre \$1.20 et \$1.70 l'heure pour un contrat de deux ans. Cette hausse fera osciller le salaire horaire entre \$6.20 et \$7.35 alors que la prime de nuit passe de \$0.15 à \$0.20 l'heure.

Au chapitre des vacances et du plan d'assurance-groupe, on note certaines améliorations, indiquant le conseiller technique de la CSD, M. Arthur Martin. Attire d'exemple, un travailleur ayant acquis six ans d'expérience disposera de 6.5 pour cent de son salaire annuel au chapitre des vacances.

Cependant, la durée de la semaine de travail demeure de 45 heures, les travailleurs ne désirant pas la réduire à 40 heures, contrairement aux syndiqués CSN qui réclament cet avantage, avec compensation monétaire.

Consolidated Bathurst

Les négociations se poursuivent intensément depuis le 6 septembre, celles-ci portant exclusivement sur les clauses à incidence monétaire. Les représentants patronaux et syndicaux maintiennent la politique du silence depuis le début, refusant tout

commentaire à la presse.

Hier, l'employeur a déposé une série d'offres. Le syndicat a répondu quelques heures plus tard en faisant des contre-propositions, sans en dévoiler la teneur.

Price

C'est aujourd'hui que les travailleurs des usines Price à Jonquière et Alma se prononceront sur l'entente de principe intervenue samedi. S'ils acceptaient, ils mettraient fin à la longue négociation qui se déroule depuis le printemps et se rallierait du même souffle à la décision des 850 travailleurs de la papeterie de Kenogami qui acceptaient les offres patronales il y a deux semaines dans une proportion de 57 pour cent.

Plusieurs observateurs s'interrogent cependant sur la décision que prendront les travailleurs de l'usine de Jonquière, puisqu'ils représentaient le groupe le plus rébarbatif à l'acceptation des offres patronales, il y a maintenant sept semaines.

Ceux-ci avaient même voté en faveur du déclenchement de la grève dans une proportion de 96 pour cent. Cependant, les offres finales de la compagnie ont été déposées le 9 août sans qu'ils n'aient été consultés depuis.

C'est donc ce soir que leur décision sera connue, alors qu'à Alma, les négociateurs syndicaux s'attendent à un vote d'acceptation des offres patronales.

Transporteurs scolaires

Sans vouloir préciser les gestes que les syndiqués à l'emploi de 17 transporteurs scolaires de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean pourraient décider de poser dans les prochaines

semaines et même dans les prochains jours, il semble bien, selon le principal porte-parole syndical, M. Marcel Gauthier, que différents moyens de pression pourraient être utilisés pour protester contre l'allure des négociations et les offres patronales.

C'est en partie ce que devront décider les 200 syndiqués membres de la Fédération des services publics de la CSN qui se réuniront cette semaine en assemblée générale alors qu'ils prendront connaissance du déroulement des séances de conciliation intervenues la semaine dernière.

Seules les questions normatives ont été discutées à cette occasion, alors que la partie patronale a fait marche arrière, selon le porte-parole syndical, sur un droit acquis qu'elle désirait retirer, relativement au statut des travailleurs.

Ainsi, les 17 employés ont accepté de maintenir le statut régulier des travailleurs rémunérés à la semaine, contrairement à leur intention première de verser le salaire hebdomadaire à partir du nombre d'heures travaillées.

Cependant, indiquait M. Gauthier, la partie patronale cherche à maintenir cette politique pour les nouveaux employés, ce que le syndicat rejette.

Quant aux autres clauses, le syndicat accuse les employeurs de vouloir conserver le statu quo.

Les syndiqués prendront connaissance des nouveaux développements cette semaine.

Interrogé sur la rencontre éventuelle des parties avec l'Association des commissions scolaires, M. Gauthier a exprimé un fort

doute sur l'influence que l'ACS pourrait apporter dans le déroulement des négociations.

Aménagements Maria-Chapdelaine

Saison réussie: 25,000 visiteurs

par Serge Cloutier

PERIBONKA — Maria-Chapdelaine peut maintenant compter sur le conseil de comté Lac-Saint-Jean-Ouest, pour grandir. Hier, cet organisme qui regroupe les municipalités rurales du comté Roberval a donné son appui formel à la corporation qui administre les Aménagements Maria-Chapdelaine.

En septembre 1937, il y a 41 ans aujourd'hui, Eva Bouchard, marraine du Musée Maria-Chapdelaine, avait réussi à déplacer le conseil de comté jusqu'à Peribonka. Hier, c'était donc une deuxième fois. Les maires avaient alors visité la Trappe de Mistassini, et ils étaient partis de Roberval dans huit "machines", comme le dit le procès-verbal.

Maria grandit

Alors que le préfet Louis-Ovide Bouchard qualifie Peribonka de "Terre promise" pour l'industrie touristique, la corporation Les Aménagements Maria-Chapdelaine vient de finir une saison réussie: pas moins de 25,000 visiteurs, soit le double d'il y a deux

ans, et un budget total de \$140,000, dont \$50,000 pour l'opération et ses 21 employés.

Avec un centre d'accueil moderne, une animation diversifiée, une ferme ancestrale, et un camp forestier en construction, le centre touristique devient de plus en plus complet, et ressemble de plus en plus au musée qu'on dédierait non seulement à un écri-

vain et à un roman célèbre, mais surtout aux valeureux colons du début du siècle qui les ont inspirés.

Mobiliser la région

L'ombre au tableau, c'est encore l'indifférence des gens de la région. Tour à tour, le président de la corporation, M. André Dionne, de Dolbeau, et le député Robert Lamontagne, ont

déploré qu'à Peribonka même, dans les commissions scolaires, dans l'ensemble de la région, on s'intéresse assez peu à cet attrait touristique.

Comment expliquer qu'on doive se battre pour attirer la ferveur des gens de Peribonka et du comté, s'étonne le député? D'ailleurs, seulement 10 pour cent des 25,000 visiteurs étaient de la région cet été.

"C'est le point faible", avoue le directeur du centre, M. Guy Grenier.

Un plan quinquennal de développement des Aménagements Maria-Chapdelaine doit être rendu public prochainement, et il comportera des projets d'une valeur approchant trois quarts de million de dollars. Les municipalités pourraient bien alors être mises à contribution.

JE LES SUIS!
DIX BILLETS DE SAISON
A GAGNER

Procurez-vous votre billet de saison et participez à la promotion soulignant le 10ième anniversaire de la ligue, où 10 détenteurs de billets de saison seront remboursés.

Plaque automobile, à l'effigie des SAGUENEENS, remise à tout abonné ou renouvellement effectué avant le 1er octobre 1978.

MATCH D'EXHIBITION CE SOIR

20 HEURES

Centre Georges-Vézina, SHERBROOKE contre CHICOUTIMI

Garanti,
blanc sur noir!

Nos dépôts garantis de 5 ans offrent plus de souplesse dans le paiement des intérêts.

Nous offrons aussi d'autres taux pour les périodes allant de 30 jours à 4 ans.

Pour rencontrer un conseiller ou obtenir plus de renseignements, téléphonez-nous et demandez le poste 2000 (nous acceptons les frais d'appel).

9 1/2%

intérêts versés ou composés annuellement
dépôt minimum \$500

9 1/4%

intérêts versés semi-annuellement
dépôt minimum \$500

9%

intérêts versés mensuellement
dépôt minimum \$5,000

Montréal: 909 ouest, boul. Dorchester, 866-9641
Ottawa: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Trois-Rivières: 1350, Royale, 379-7230
Québec: 1001, chemin Saint-Louis, 688-0630
Lévis: 300, Côte du Passage, 833-4450
Rivière-du-Loup: 298, boul. Thériault, 862-7286
Rimouski: 12 est, Saint-Germain, 724-4106
Sept-Îles: 600, boul. Laure, 968-1830
Chicoutimi: 494, Champs-Élysées, 549-6490
Alma: 585 ouest, Collard, 668-3391
Hull: 120, Principale, 771-3227
Ottawa: 66, Slater, 238-4900

TRUST GÉNÉRAL
DU CANADA
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

CAROL VACHON LL.L.
NOTAIRE
CONSEILLER JURIDIQUE
TELS: BUR: 549-9718
RES: 545-1063
443 est Racine Chicoutimi

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Québec songe à un système de péréquation

Les villes de services comme Chicoutimi et quelques autres au Québec ne seront pas acculées à la faillite par l'application de la réforme fiscale.

Le premier ministre René Lévesque en a donné l'assurance dans une brève conversation au terme de sa tournée éclair au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la semaine dernière. Avec le titulaire des Affaires municipales, M. Guy Tardif, et un commando de spécialistes, le chef du gouvernement cherche une formule équitable.

Il voit cependant un élément de solution dans l'établissement d'un système de péréquation appliqué sur la redistribution de la taxe industrielle d'un dollar du \$100 d'évaluation qui sera bientôt transférée du secteur scolaire à celui des municipalités.

"Rien n'est encore fixé dans le ciment", a reconnu le premier ministre en considérant la possibilité de procéder à une meilleure répartition, à l'intérieur d'un territoire précis ou même à l'étendue de la province, des bénéfices de la taxation industrielle.

C'est justement l'opération que préconise le gouvernement dans son projet de réforme fiscale, mais uni-

quement pour les propriétés de l'Etat et de ses créatures. En bref, le document présenté à la Conférence des municipalités du Québec, en juin dernier, établissait une évaluation globale et suggérait un système complexe de taxation et de redistribution. En vertu de cette formule de compensation, le gouvernement ne tiendrait pas compte de l'emplacement de ses propriétés. Ainsi, la présence de l'hôpital régional ou de l'Université, à Chicoutimi, rapporterait autant à Jonquière, à La Baie, à Alma ou à Dolbeau qu'au trésor municipal de Chicoutimi. En outre, les propriétés non rentables du secteur parapublic comme les hôpitaux, les écoles, les foyers du troisième âge, etc., ne seraient taxées qu'à 50 pour cent de leur valeur.

Les villes de services perdraient en outre l'avantage de deux impôts progressifs, les taxes d'affaires et de vente. Ainsi, les municipalités qui ont mis l'accent sur le développement commercial seraient pénalisées.

Dans les coulisses de l'hôtel de ville de Chicoutimi, l'idée émise par le premier ministre Lévesque concernant l'établissement d'un système de péré-

quation sur le futur impôt industriel a fait pousser un soupir de soulagement.

Mais on insiste sur la nécessité d'englober l'ensemble de la taxation industrielle dans l'ordinateur de la péréquation et non pas seulement une parcelle. "Le ministère des Affaires municipales le préconise pour les propriétés publiques; pourquoi agirait-il autrement avec les propriétés de l'industrie privée?"

L'intention de retirer la taxe de vente aux municipalités est toujours très mal perçue à Chicoutimi qui escomptait, jusqu'à maintenant, une augmentation annuelle de près d'un demi-million de dollars à ce seul chapitre.

Présentement, les contribuables de Chicoutimi paient environ 35 cents de plus du \$100 d'évaluation que ceux de Jonquière. L'écart dépasse les 50 cents lorsqu'on établit la comparaison avec ceux de La Baie. Quand les spécialistes décodent les éléments complexes de la réforme, ils en arrivent à un taux supérieur d'un dollar à Chicoutimi en comparaison avec Jonquière et de \$1.15 avec La Baie pour générer les mêmes revenus. Et déjà

pourtant, la dette obligataire, l'indice de la santé financière des municipalités, s'établit à 10.20% de l'évaluation imposable à Chicoutimi, tandis qu'elle n'est que de 7.45% à Jonquière et 8% à La Baie.

Ce simple jeu de chiffres indique bien la situation précaire de Chicoutimi, ville de services, avec ou sans la réforme fiscale.

Si on ne parvient pas à rétablir l'équilibre, les développements commerciaux, industriels et domiciliaires fleuriront partout ailleurs, sauf à Chicoutimi. Le maire Henri Girard ne présiderait plus qu'une ville décadente.

Le gouvernement Lévesque n'a jamais eu l'intention d'atomiser économique les villes de services, notamment Chicoutimi, avec sa "bombe" de la réforme fiscale, soutient le premier ministre.

Il sera bientôt temps de le démontrer.

Bertrand TREMBLAY

AU FIL DE LA PENSÉE

St-Ambroise à la fine pointe de la technologie

Le maire Jean-Yves Desbiens, de Saint-Ambroise, a fait un commentaire judicieux en affirmant, samedi dernier, que l'économie régionale se porterait mieux, si elle recrutait plus d'hommes d'affaires débrouillards, de la valeur des frères Marcel et André Dionne et de leurs proches collaborateurs.

En compagnie de M. Marcel Lessard, ministre de l'Expansion économique régionale, M. Desbiens présidait alors à l'inauguration d'un nouvel entrepôt de La Ferme Dionne Enr., équipé d'une chaîne perfectionnée pour le lavage, le séchage, la classification et l'emballage des pommes de terre. Pour M. André Dionne et ses nouveaux associés, MM. Sébastien Couture et Alain Brassard, ce programme de modernisation et d'expansion exige un investissement global de \$600,000. On sait que M. Marcel Dionne, l'ainé du groupe, quittait l'agriculture l'an dernier, pour se consacrer à la politique active, au plan fédéral.

Le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) à Ottawa souscrit, pour sa part, \$186,500 dans l'entreprise agricole. Devant quelques centaines de personnes qui participaient à la cérémonie de samedi, le ministre Lessard a d'ailleurs présenté aux propriétaires de La Ferme Dionne, sous la forme d'un chèque, une première tranche de \$136,500 de cette subvention.

En fait, La Ferme Dionne Enr., n'est pas la première entreprise agricole de la région à faire l'achat de coûteuses machines requises pour la mise en marché des pommes de terre lavées.

Un autre producteur du rang des Chutes, c'est là que se retrouvent la plupart des fermes spécialisées dans la culture de la pomme de terre, à Saint-Ambroise), M. Gaston Bouchard, devançait effectivement tous ses concurrents de la région il y a quelques mois, en misant sur ces automates chargés avant tout d'améliorer l'apparence du produit.

Mais ce sont les frères Dionne qui, en s'établissant à Saint-Ambroise il y a une quinzaine d'années, inspirèrent par leurs investissements dans des méthodes de production audacieuses, la transformation d'une culture artisanale en une véritable industrie. Ce n'était pas une mince tâche au début, devait le rappeler en ces termes, M. Marcel Dionne, samedi dernier: "Il nous fallait changer les méthodes habituelles, convaincre notre milieu et travailler à démontrer qu'il est possible de rendre le sol de cette région profitable et rentable, et ce, non seulement dans notre propre intérêt, mais également dans celui des gens qui nous entourent."

Les fermiers demeurant dans le voisinage immédiat des Dionne ne tardèrent pas à se relever les manches, face aux premiers succès consécutifs de l'entreprise familiale: des grandes sociétés comme Steinberg achetaient maintenant à Saint-Ambroise les pommes de terre offertes dans leurs supermarchés de la région.

Bientôt, des agriculteurs d'autres parties de la région n'hésitèrent pas à suivre le sillage tracé par les deux Dionne. La culture commerciale des pommes de terre, à partir de l'expérience des Dionne, à Saint-Ambroise, s'est développée à ce point rapidement au cours des 15 dernières années, que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean aura sous peu une production équivalant aux besoins réels des consommateurs.

Mais on peut faire beaucoup mieux que l'autosuffisance. Pour un, le ministre Marcel Lessard soutient que le secteur agro-alimentaire offre des possibilités pratiquement illimitées pour la région. Et il dit rêver du jour où une foule d'agriculteurs auront l'opportunité de vendre leur production, pour fins d'exportation. Un peu comme le fait la Chaîne coopérative du Saguenay (CCS) qui expédie à l'étranger des produits laitiers et un surplus régional de veau. En dépit de ces quelques tentatives, les marchés extérieurs sont toujours inexplorés par la région.

Par ailleurs, une autre expérience de congélation de la pomme de terre est sur le point de commencer à l'usine du ministère de l'Agriculture, de Saint-Bruno. C'est dans cette usine polyvalente que sont préparés les bleuets surgelés provenant des 15 bleuétières coopératives, de même que le pain congelé de marque Rayon Soleil.

Autre fait intéressant: tout en étant à la fine pointe du modernisme, (seulement 16 fermiers au Québec possèdent un système de lavage de la pomme de terre), les producteurs de Saint-Ambroise sont maintenant devenus des clients de choix de divers fabricants de machinerie des États-Unis. Par exemple, la mécanique imposante servant à rendre les patates plus attrayantes, chez les Bouchard et les Dionne, provient du Maine, de Reno, Nevada, de Miami, Floride et du Nebraska.

A force d'avoir des débouchés dans la région, les Américains en viendront peut-être à reconnaître l'existence du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Car, dans le récent atlas de Hammond, le Lac-Saint-Jean, Alma, Chicoutimi, Jonquière, etc., appartiennent encore au néant. C'est étonnant de retrouver "dans les patates" des géographes américains, eux que l'on croyait si bien documentés...

ON DEMANDE A RYAN D'ÊTRE PLUS DUR AVEC LE P.Q.

FAUT T'FAIRE UNE RAISON
T'ES PLUS
UN POIDS PLUME!



PAROLE AUX LECTEURS

Un commissaire d'Albanel boude la Régionale

Le 4 juillet 1978.
M. Fernand Plourde,
348, de l'Eglise,
Albanel, Qué.

Monsieur,

Je vous fais parvenir une copie de résolution adoptée par messieurs les commissaires lors de leur session régulière du 21 juin 1978 et qui parle par elle-même.

Veuillez accepter, cher monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur général,
André Perron, c.a.

SESSION RÉGULIÈRE
DU 21 JUIN 1978
Conseil des
Commissaires

Province de Québec,
Commission Scolaire
Régionale Louis-Hémon,
Comté Roberval.

EXTRAIT des minutes d'une session régulière du Conseil des Commissaires d'écoles, pour la Commission Scolaire Régionale Louis-Hémon, tenue à l'école polyvalente de Roberval, à Roberval, le 21ème jour du mois de juin 1978, à huit heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Benoît Laprise.

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Grenier:
Qu'un vote de blâme soit adressé à M. Fernand

Plourde, commissaire du secteur de Normandin, pour son attitude négative et ses attaques virulentes et sans fondement envers la Commission Scolaire Régionale Louis-Hémon et ses administrateurs, pour les jugements de valeur qu'il porte, alors qu'il n'a assisté à aucune réunion de ladite commission scolaire depuis le mois de juillet 1976, soit depuis deux (2) ans.

Qu'un communiqué de presse soit publié à cet effet.

Donné à Dolbeau, ce 4ème jour de juillet 1978.
COPIE CERTIFIÉE PAR:
André Perron, c.a.,
Directeur général.

En réponse à cette motion de blâme ainsi qu'à toutes ces annonces à la radio et les écrits sur tous les journaux pour essayer de se justifier: je me vois dans l'obligation de répondre.

Je commencerai par des faits vécus: la délégation de pouvoirs fait par les commissaires à une assemblée, il y a plusieurs années où tous les commissaires (excepté deux) ont délégué tous les pouvoirs, ils s'en sont réservés seulement onze (11), dont des banalités comme par exemple: choisir la banque où l'on ferait les emprunts. Tout le reste des pouvoirs a été cédé au directeur général.

Je demanderais aux commissaires de bien vouloir relever cette assemblée mémorable s'ils ne s'en rappellent plus, car après cette assemblée, j'étais moi-même déçu de voir que nous étions élus par le peuple pour aller administrer les biens publics de la société et en une seule assemblée et se faire payer tous les transports pour aller faire les "Yes-men" dans ces réunions.

Une deuxième preuve que ce n'est pas aussi grave que je n'assiste pas aux réunions de la Régionale: "Il faut être logique avec nous-mêmes" étant commissaire, car sur cinq (5) commissions scolaires locales qui existent dans le comté de Roberval, quatre d'entre elles ont passé et accepté des résolutions afin de ramener la secondeaire chacune chez elle et administrer les deux niveaux, dont Roberval, St-Félicien, Normandin et Mistassini qui ont entériné en cette voie. Ce n'est donc pas aussi important que l'on croit; la Régionale, si ce n'est que Dolbeau perdrait une bonne vache à lait.

Une autre raison que la régionale n'a pas sa raison d'être! Contribuables et payeurs de taxes du comté de Roberval, souvenez-vous qu'en 1960, lorsque le ministère de l'Instruction publique a été aboli pour

créer le ministère de l'Éducation avec toutes sortes de méthodes que l'on ait été cherché dans d'autres pays et avec nos nouveaux créateurs même de chez nous. Le ministère s'est rendu compte, enfin, au bout de quinze (15) ans d'essais de toute sorte, en 1975, ils se sont rendus compte que les étudiants sortaient de nos belles bâtisses de béton et qu'ils ne savaient pas leur français, ni l'histoire, encore moins la géographie et surtout pas la bienséance, car cette dernière a été éliminée depuis belle lurette de nos livres d'étude.

Nos vieilles institutrices ont peut-être été mises de côté trop vite, car il faut bien se rappeler que nos parents sont venus au monde avant nous, ils ne faisaient pas des salaires de 30, 40 et même \$50,000 annuellement, surtout quand on constate que quelques employés de la Régionale qui cumulent deux et même trois fonctions en dehors. Il me semble logique de rappeler que même si notre vie est facile avec des salaires fabuleux, il y a les autres et beaucoup d'autres qui aimeraient aussi avoir un peu plus de facilité à vivre.

Un commissaire attaqué.

Fernand Plourde,
Albanel.
Le 6 septembre.

Selon la CPQ

La brutalité n'est pas aussi répandue que le prétend Mgr Lavoie

QUEBEC (PC) — "La réalité observée par la Commission de police du Québec, quant à la brutalité policière, ne cadre pas avec la première déclaration de Mgr Raymond Lavoie."

C'est l'opinion exprimée par le président de la Commission de police du Québec (CPQ), le juge Roger Gosselin, au cours d'une entrevue à l'occasion du renouvellement de son mandat pour une période de cinq ans.

Tout en refusant de s'engager dans la polémique suscitée par les propos de l'aumônier du Centre de détention d'Orsainville, M. Gosselin a cependant accepté de commenter brièvement la déclaration du prélat à l'effet que "la brutalité policière existe dans les corps de police de toute la province, tant au niveau municipal que provincial".

Il a signalé que sur 213 demandes d'enquête soumises à la commission en 1977, il y en avait 68 "relativement à l'emploi injustifié de la force ou à la brutalité policière".

D'autre part, comme la CPQ a juridiction sur la conduite de quelque 14,000 policiers de la Sûreté du Québec et des municipalités, il s'ensuit que les demandes d'enquête ne touchent qu'un pourcentage minime des agents de l'ordre, soit un demi de 1 pour cent.

Au surplus, a-t-il précisé, ces demandes d'enquête ne sont pas nécessairement toutes justifiées.

Le juge Gosselin admet par contre qu'un certain nombre de personnes ne se plaignent peut-être pas de la "brutalité" dont elles seraient victimes, mais il estime, à la lumière des enquêtes menées par la CPQ depuis dix ans, que la brutalité n'est pas aussi répandue que le prétend Mgr Lavoie.

Gaz

Le président de la CPQ a d'autre part révélé au cours de cette entrevue que la commission venait d'entreprendre une étude sur "les dangers présentés par l'utilisation des gaz lacrymogènes ou irritants".

Ces gaz étant de plus en plus utilisés, surtout à l'occasion de conflits de travail, la CPQ a mis sur pied un comité composé de policiers, de spécialistes et de techniciens avec le mandat de:

— déterminer s'il y a lieu de bannir l'utilisation des gaz en général ou certains d'entre eux par les forces policières, ou d'en limiter l'usage;

— déterminer si l'emploi de gaz peut avoir une utilité lors de certaines interventions policières et, s'il y a lieu, les conditions dans lesquelles les gaz peuvent être utilisés, les précautions à prendre et leur mode d'utilisation;

— déterminer, s'il y a lieu, la formation à être dispensée aux policiers en cette matière.

Le juge Gosselin préside aux destinées de la Commission de police du Québec depuis 1968. Son premier mandat, d'une durée de dix ans, vient d'être renouvelé pour cinq années.

A Hull

La CCN a fait un accroc au tissu même de la ville

HULL (PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a reproché hier au gouvernement fédéral d'avoir "détruit" complètement la région d'Ottawa-Hull au cours des dernières années dans le but d'annexer sa partie québécoise.

Au cours d'une tournée dans cette région, le premier ministre québécois a affirmé en effet que la Commission de la capitale nationale (CCN), un organisme du gouvernement fédéral, a porté atteinte au tissu même de la ville de Hull en y érigeant des édifices administratifs.

"On a déplacé des milliers de citoyens par la dispersion forcée, on a complètement négligé les gens pour construire des édifices", devait-il déclarer au cours d'une conférence de presse.

Selon M. Lévesque, la CCN a rasé une partie de la ville de Hull, chassant les citoyens qui y vivaient, parce qu'elle caressait le désir d'annexer littéralement le côté québécois de la rivière Outaouais.

Signalons que CCN a dû exproprier des citoyens hullois pour y ériger un complexe administratif, où ont été transférés des milliers de fonctionnaires fédéraux, complexe connu sous le nom de Place du Portage.

Parallèlement, M. Lévesque a indiqué que son gouvernement est décidé à assurer une présence plus marquée

dans cette région frontalière. Accompagné du ministre des Travaux publics, Mme Jocelyne Ouellette, il a expliqué que c'est cette région qui a obtenu l'an dernier la partie la plus importante du budget de la province.

Des jobs pour les fonctionnaires fédéraux

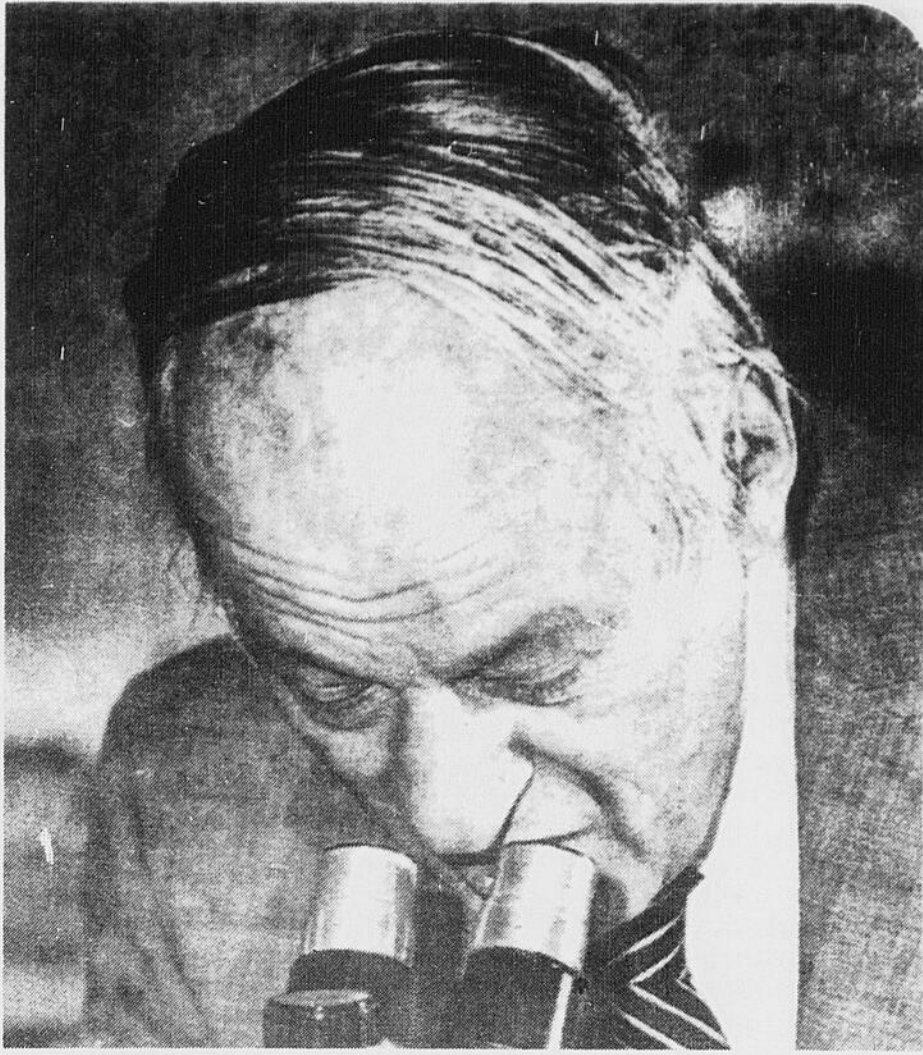
La présence de M. Lévesque à Hull s'inscrivait dans le blitz entrepris par le Cabinet à travers la province. Le premier ministre a commencé sa journée hier en inaugurant le nouveau Palais de justice de la ville de Hull et en rencontrant Mgr Proulx, l'archevêque de ce diocèse.

M. Lévesque a également rencontré la Fédération de l'âge d'or, visité le parc industriel et participé à une émission de ligne ouverte.

Il a répété à plusieurs reprises durant cette journée, qu'advenant l'indépendance du Québec, les fonctionnaires fédéraux pourront trouver de l'emploi dans la fonction publique québécoise s'ils le désirent.

Les caprices du prince

Interrogé sur les coupures budgétaires du gouvernement fédéral, M. Lévesque a mentionné qu'on ne possède pas encore le tableau d'ensemble permettant de les évaluer mais qu'elles semblaient appartenir "aux caprices du prince en panique".



COUP D'OEIL — Le premier ministre de la province de Québec, René Lévesque, jette un coup d'oeil dans un microscope d'une manufacture de montres de la ville de Hull. Quelques instants plus tard les dirigeants de la même manufacture lui remettaient une montre en souvenir de sa visite. (Téléphoto PC)

Procès de Rondeau

COWANSVILLE, Qué. (PC) — Le juge Denis Bouchard a fixé au 6 octobre le prononcé du verdict contre M. Gilbert Rondeau, député indépendant, qui est accusé d'incendie criminel et de conspiration.

Location de terrains de villégiature résidentielle sur les terres publiques au Québec.

Dans le cadre de sa nouvelle politique d'accessibilité aux terres publiques, le ministère des Terres et Forêts offre à la population du Québec la possibilité de louer des terrains à des fins de villégiature résidentielle. Ces terrains boisés et sans service public ont une superficie moyenne de 0,3716 hectare (40,000 pieds carrés). La plupart des terrains offerts sont situés dans des développements en profondeur, c'est-à-dire en retrait de la rive du lac. Les différents développements de villégiature résidentielle se situent, pour la plupart, près des lacs. Voici la liste complète des développements de villégiature qu'offre le ministère des Terres et Forêts pour l'année 1978:

RÉGIONS ADMINISTRATIVES Bas St-Laurent-Gaspésie:

Lac de l'Est, canton de Chapais, comté de Kamouraska: 16 terrains

Saguenay-Lac-St-Jean:

Lac Harvey, canton de Harvey, comté de Chicoutimi: 25 terrains.

Lac Kénogami, cantons de Jonquièrre et Kénogami, comté de Chicoutimi: 45 terrains.

Québec:

Lac Carillon, canton de Montauban, comté de Portneuf: 30 terrains.

Cantons de l'Est:

Dans le village de St-Mathias de Bonneterre, canton d'Auckland, comté de Mégantic-Compton: 10 terrains.

Montréal:

Lac Ouareau, canton de Lussier, comté de Joliette-Montcalm: 75 terrains.

Lac Taureau, canton de Masson, comté de Berthier: 75 terrains.

Outaouais:

Lac Major, canton de Major, comté de Labelle: 8 terrains.

Lac Vert, canton de Bryson, comté de Pontiac: 9 terrains (accessibles par voie d'eau: environ 2km).

Côte-Nord:

Lac Lachasse, canton de Franklin, comté de Saguenay: 52 terrains.

Rivière Pigou, canton de Rochemonteix, comté de Duplessis: 23 terrains.

Fleuve St-Laurent: Rang A, canton de Grenier, comté de Duplessis: 8 terrains.

Fleuve St-Laurent: Rang A et B, canton de Royer, comté de Duplessis: 14 terrains.

PRINCIPALES CONDITIONS DE LOCATION

- Bail d'une durée de 30 ans, renouvelable.
- Un loyer annuel variant entre \$66 et \$150 avec une révision tous les 5 ans.
- Obligations durant les deux premières années:
1—Améliorer le terrain pour un montant minimum de \$500.
2—Construire un chalet d'une valeur minimale de \$6,000.
- Le locataire devra déboursier les frais d'arpentage (\$280) du terrain et les frais de réception et d'enregistrement du bail à la signature de ce dernier.
- La préférence sera accordée aux personnes résidant au Québec.
- Le locataire sera soumis aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux et ce, dans tous les domaines.

FORMULAIRE À REMPLIR

Pour être éligibles à l'obtention d'un terrain, les personnes intéressées doivent remplir un formulaire d'inscription. Ce formulaire est disponible, sur demande, dans tous les bureaux du ministère des Terres et Forêts. Pour obtenir l'adresse ou le numéro de téléphone de ces bureaux, veuillez consulter le répertoire téléphonique.

La date limite de l'inscription: 29 septembre 1978. Une seule inscription est permise. Le tirage électronique sera effectué le 12 octobre 1978.

 Gouvernement du Québec
Ministère des Terres et Forêts

Avec la paire TD c'est dans la poche!

Les affaires sont plus simples avec la paire TD dans votre poche!
Le **Compte de chèques personnels TD** vous permet de régler vos affaires courantes par chèques. Chaque mois, vous recevez un relevé détaillé de vos dépenses et de vos dépôts.
Avec le **Compte prime-épargne TD**, vous faites fructifier vos économies puisqu'il vous rapporte un intérêt élevé. N'oubliez pas aussi que votre succursale TD peut faire des transferts automatiques de votre Compte de chèques à votre Compte prime-épargne.
Procurez-vous votre paire TD le plus tôt possible!

À la Banque TD on veut l'aider.

A.P. (Gus) Vachon
Directeur de succursale
117, rue Racine est
Chicoutimi
Tél.: 549-0412

INSCRIPTION 1978-79 COURS AUX ADULTES

Promotion et Développement

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
C.S.R. LAC-ST-JEAN
TEL.: 668-7931

DATES ET LIEUX D'INSCRIPTION AUX COURS		SEPTEMBRE				
LOCALITES	LIEUX	11	12	13	14	15
Alma	Pavillon Wilbrod-Dufour	x	x	x	x	x
Ste-Monique	Couvent	x				
St-Henri	Couvent	x				
Ascension	Couvent	x				
St-Coeur-de-Marie	Ecole Jean-Gauthier	x				
Notre-Dame-du-R.	Couvent		x			
St-Léon	Couvent		x			
St-Nazaire	Couvent		x			
St-Gédéon	Collège			x		
Métabetchouan	Collège			x		
Desbiens	Collège			x		
Ste-Croix	Couvent			x		
St-Bruno	Couvent				x	
Hébertville-Station	Couvent				x	
Notre-Dame-d'Hébert	Ecole Curé-Hébert				x	

HEURES: Partout de 19 à 21 heures.

CHOIX DE COURS:

CONSULTER NOTRE BROCHURE PUBLICITAIRE RECUE PAR LA POSTE.

POUR INFORMATIONS:

Le jour: 668-7931 - le soir: 668-3615.

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE

Le président de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi, M. Paul-Gaston Tremblay (à gauche sur la photo), remet ici au président et directeur général du "Progrès du Saguenay Ltée", M. Gaston Vachon, un certificat témoignant de la contribution de cette entreprise à l'œuvre de la fondation.



LE MESSAGE EST LANCE...

La très séduisante Ursula Andress serait prête à lâcher le cinéma si elle trouvait l'homme idéal. "Je suis déjà bien souvent tombée amoureuse et, chaque fois, je délaissais mon travail. Mais, bientôt finirait la belle histoire!" Morale: l'homme idéal, tel que le perçoit la belle Ursula, n'existe qu'en rêve.

AUJOURD'HUI

William Boyd, l'homme qui a connu la célébrité en incarnant le cow-boy Hopalong Cassidy, ce défenseur des faibles qui a chevauché son cheval Topper durant plus d'un quart de siècle pour la plus grande joie des cinéphiles, est décédé il y a six ans aujourd'hui, en 1972, à l'âge de 74 ans. Boyd s'était rendu à Hollywood dès son jeune âge et devint une idole des années '20, tenant la vedette de nombreux films, dont Le Batelier de la Volga, et Le Roi des Rois. En 1935, il tourna son premier Hopalong Cassidy et devint le héros que les cinéphiles n'ont jamais oublié. Il prit sa retraite en 1953, après avoir tourné 106 aventures de Hopalong Cassidy.

En 1362: Mort du pape Innocent VI.
En 1918: Le vaisseau britannique Galway Castle était torpillé dans l'Atlantique. On dénombra 189 morts.

En 1949: Le Dr Theodore Heuss était élu à la présidence de la République fédérale d'Allemagne de l'Ouest.

En 1965: La première division de cavalerie de l'Armée américaine débarqua au Vietnam. Il s'agissait du plus important contingent américain à recevoir le baptême du feu dans cette guerre.

En 1966: Quatre-vingts minutes après leur lancement de Cap Kennedy, les astronautes de Gemini-2, Charles Conrad et Richard Gordon, s'arrimaient à un missile Agena.

L'AFFAIRE DES SCULPTEURS

Interrogé sur les intentions d'Alma envers les sculpteurs et la récente saisie de leurs biens, le maire Gabriel Fortin précise que la municipalité n'a jamais réclamé ou demandé qu'on réclame cette somme aux sculpteurs, que ce montant d'un peu plus de mille dollars compris dans les frais globaux des procureurs n'a jamais fait partie des comptes à recevoir. Il s'agit, selon les explications du maire, d'un geste posé par le bureau de procureurs, sans résolution du conseil, et dont le bureau est seul responsable. Il faut donc comprendre ici que, si les biens des sculpteurs sont saisis pour vente aux enchères, ce ne sera pas la faute à la municipalité d'Alma, mais celle du bureau d'avocats qui la représente dans ses causes en justice.



SURVEILLEZ CE GARS DU LAC

Si Jean-Roch Boivin, un fils de La Baie (Bagotville) est devenu un des principaux conseillers du premier ministre René Lévesque, un gars de Saint-Félicien, Christian Ouellet, pourrait bien devenir l'un des principaux lieutenants de Claude Ryan et du Parti libéral provincial. En fin de semaine dernière, il a impressionné les militants en conseil général avec la présentation de son plan de campagne de financement. Ouellet s'inspire de la recette péquiste.

PAS UN SEUL EMPLOI

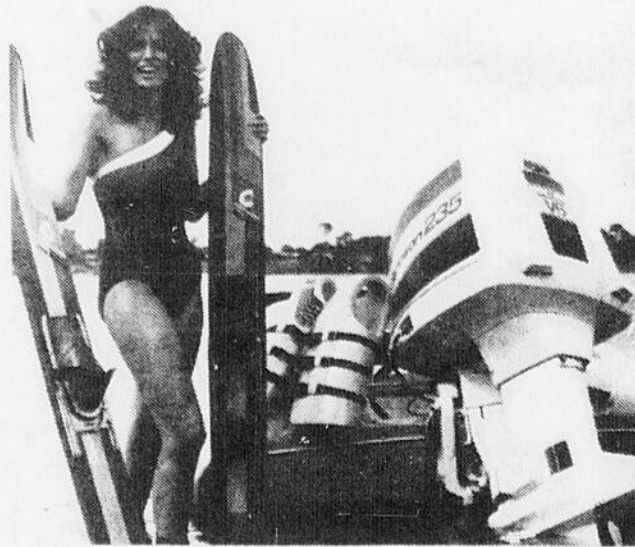
Parmi les 43 entreprises manufacturières qui bénéficient de l'aide financière de la SDI dans le cadre de l'Opération solidarité économique du Québec, on ne relève que deux petites industries de la région, soit l'Atelier d'usinage Arvida Inc., qui fabrique des portes et produits métalliques, et les Embarcations Saguenay Ltée, de Jonquière, qui produit des embarcations pliantes. Fait étonnant cependant, c'est que cette aide, selon le communiqué du ministère, ne procurera pas un seul emploi supplémentaire à ces deux petites entreprises.

LA CIGARETTE ET LES JEUNES

Malgré les risques médicaux et notamment le cancer du poudon, les adeptes de la cigarette sont de plus en plus jeunes, selon un spécialiste belge, le professeur Armand de Coster. Il n'est plus exceptionnel pour des enfants de douze et quinze ans de fumer un paquet de cigarettes par jour et, en conséquence, le cancer du poudon apparaît à des âges de plus en plus jeunes.

JADIS DES NEO-CANADIENS...

Des fonctionnaires nationalistes à l'emploi du gouvernement québécois ont récemment demandé à des immigrants de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean d'oublier définitivement l'expression "Néo-Canadiens", pour désigner des gens originaires d'un autre pays. Ces technocrates suggèrent d'utiliser "Néo-Québécois", à la place... A chacun sa manière de se préparer à la séparation, n'est-ce pas?



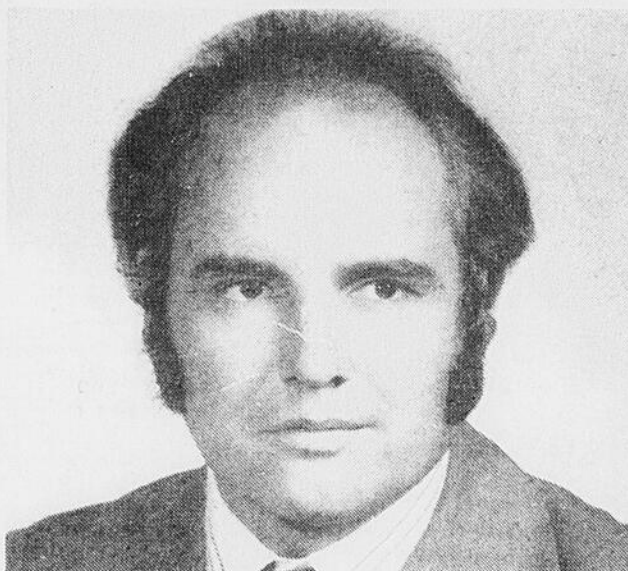
POUR SKIEURS SEULEMENT

Il n'y a pas que les manufacturiers d'automobiles qui présentent actuellement leurs nouveaux modèles. C'est également le temps, pour les fabricants de moteurs hors-bord et d'embarcations, de dévoiler leurs trouvailles pour la prochaine saison chaude. La Outboard Marine Corporation of Canada Ltd., de Peterborough, en Ontario, producteurs des moteurs Johnson, a retenu les services d'un mannequin aux formes superbes pour présenter son V-6 235, le plus puissant hors-bord fabriqué en série dans le monde.



IL NE VEUT PLUS D'ENFANT

Le grand séducteur du cinéma américain, Gary Grant, "subit" son quatrième divorce parce qu'à 75 ans, il refuse de faire un enfant à la jeune photographe Maureen Donaldson, après quatre ans de mariage. Grant, qui a tourné 73 films, a pris sa retraite du cinéma en 1966, et maintenant, il considère la naissance de sa fille Jeannifer, née de sa liaison avec Dyan Cannon, comme "sa dernière production".



AU MIC A JONQUIERE

M. André Labrie est devenu le délégué régional du ministère de l'Industrie et du Commerce, à l'Edifice administratif de Jonquière. Il succède à M. Jean-Claude Morency qui exercera d'autres fonctions au ministère, à Québec. Le nouveau délégué régional a travaillé à Northern Telecom, et à T. Eaton.



LING-LING ENCEINTE?

Les gardiens du zoo de Washington sont en émoi: Ling-Ling pourrait être enceinte. Ling-Ling est le panda femelle offert aux Etats-Unis par les Chinois lors du voyage du président Richard Nixon à Pékin en 1972. Tous les efforts pour l'accoupler à Hsing Hsing, son compagnon, s'étaient révélés vains jusqu'à présent, mais le week-end dernier un gardien a découvert Ling-Ling en train de construire un nid de bambous dans sa cage. Est-ce le signe d'un heureux événement prochain? Le directeur du zoo, M. Theodore Reed, en doute et estime que "ce pourrait être une grossesse nerveuse ou, plus probablement, un changement hormonal normal à l'automne". Mais, il admet que "ce pourrait aussi être une véritable grossesse".

UN 25E POUR LA PAROISSE ST-MARC

La paroisse Saint-Marc de Bagotville, à La Baie, fêtera son 25e anniversaire de fondation, en fin de semaine prochaine.

Programme:
Le vendredi, 15 septembre, on fêtera avec les élèves du primaire. A 10h00 messe d'Action de Grâce, 10h45 film audio-visuel, 14h00 démonstration des cascadeurs, 15h00 départ.
Le vendredi, 15 septembre, on fêtera avec les secondaires. A 19h00 rallye à l'école Georges-Vanier, 20h00 film et audio-visuel, 20h45 détente, 21h00 soirée d'amateurs, 22h00 disco-moblie avec parade de mode. Minuit épluchette de blé d'Inde.

Le samedi, 16 septembre, on fêtera avec les adultes. A 19h15, messe d'Action de Grâce, on célèbre les 25 ans de mariage des couples mariés en 1953, 20h15 projection d'un film et montage audio-visuel au sous-sol de l'église, 21h00 concert sacré par les Voix de La Baie dans l'église, 22h00 rencontre amicale au sous-sol de l'église.

Le dimanche, 17 septembre, fête religieuse. A 15h00, consécration de l'église par Mgr Paré et concélébration par quelque 20 prêtres. A 18h00, souper à l'école polyvalente pour les invités d'honneur et pour les personnes qui se sont procurées un billet.

COURS DE NAVIGATION

Comme par les années passées, des cours de plaisance sécuritaires (CPS) seront dispensés cette année. Ces cours, qui s'adressent autant aux propriétaires d'embarcation qu'aux futurs navigateurs, portent notamment sur le matelotage-voile, la radio, etc. Tous ceux qui sont intéressés à développer leurs connaissances dans les mouvements de voiliers ou de bateaux à moteur, ainsi que sur les règles de sécurité aquatique pourront s'inscrire, le lundi 25 septembre, au Collège de Chicoutimi. Il s'agira d'entrer par la porte principale des étudiants et le numéro du local y sera indiqué. Les frais d'inscription sont minimes, car les cours sont dispensés bénévolement. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter M. René-Marc Simard, au numéro 543-5182.



MOON EST MORT

Keith Moon, le batteur du groupe pop britannique "The Who" est mort à Londres, il y a quelques jours. Selon les premiers témoignages, le musicien aurait été victime d'une overdose de drogue.

RENDEZ-VOUS

LA BAIÉ

ECOLE POLYVALENTE DE LA BAIÉ — Réunion très importante pour tous les parents du secteur de l'école polyvalente de La Baie, demain soir, à 19h30, à l'auditorium. Seront traités, à cette occasion, des changements importants au niveau de l'école sur l'encadrement et pédagogie et la fréquentation scolaire. A cette occasion, le comité sera élu par les membres présents.

CHICOUTIMI

CLUB DE PHOTO — Le Club Photo de Chicoutimi reprend ses activités pour la saison 78-79, demain soir à 19h30 au chalet du parc Rosaire-Gauthier, rue Bégin, Chicoutimi. Tous les amateurs de photos sont invités.

AFEAS — L'AFEAS Saint-François-Xavier de la Cathédrale (Association féminine d'éducation et d'actions sociales) fera son assemblée mensuelle à la salle Bégin. Toutes les dames sont les bienvenues.

AFEAS — Assemblée de l'AFEAS de la Grande Ligne de Chicoutimi aura lieu demain soir, à 20h00, au local habituel. Bienvenue à tous nos membres, anciens et nouveaux.

AFEAS — L'AFEAS Sacré-Coeur de Chicoutimi invite ses membres à leur assemblée qui aura lieu

demain soir, à 17h30, au centre paroissial du Sacré-Coeur. Bienvenue à tous les anciens et nouveaux membres.

LEGION CANADIENNE — Les membres sociaux de la Légion canadienne de Chicoutimi sont convoqués pour 20h00 ce soir, à l'assemblée générale dont le sujet principal sera élections.

JONQUIERE

AFEAS — L'AFEAS Saint-Laurent de Jonquière débute ses activités pour l'année 78-79 et invite toutes celles qui sont intéressées à venir à leur assemblée demain soir, à 20h00 au sous-sol de l'église. A l'occasion, toutes celles qui prendront leur carte de membre pour l'année en cours, pourront participer au tirage d'une magnifique nappe tissée ainsi que deux autres prix surprises.

CLUB SOCIAL — Assemblée générale du Club Social ce soir, à 20h00, au Carrefour de Kénogami. Une dégustation de vin et fromage sera servie à la fin de la soirée.

AFEAS — L'AFEAS secteur Kénogami convoque tous ses membres à leur assemblée ce soir, à 20h00, à leur salle située au sous-sol de l'église Sainte-Famille. Bienvenue à tous les anciens et nouveaux membres. Un invité spécial nous parlera de la prévention du cancer.

Si le référendum avait lieu aujourd'hui

Le Québec voterait solidement contre la séparation

Si les Québécois devaient voter aujourd'hui dans un référendum sur la séparation du Québec du reste du Canada, ils voteraient solidement contre. C'est l'une des principales constatations du sondage mené par le "Star" dans le Québec.

En juin dernier, 73 pour cent de ceux à qui on a posé la question ont dit qu'ils s'opposaient à la séparation. C'est un changement minime (71 pour cent) relativement au sondage de février 1977. Il est significatif que sur cette question fondamentale, l'opinion négative n'ait pratiquement pas changé dans le Québec.

Ceux qui voteraient pour la séparation (25 pour cent) sont restés exactement dans la même proportion qu'il y a un an et demi. Le deux pour cent additionnel de ceux qui voteraient contre la séparation provenait entièrement du secteur de ceux qui n'avaient pas d'opinion en 1977.

Peu importe pour qui ils auraient voté eux-mêmes, 84 pour cent des interviewés ont dit que si un référendum se tenait dans la semaine qui suit, ce serait la défaite pour l'option séparatiste. On note aussi un sentiment grandissant dans le Québec selon lequel Lévesque est en train de modifier ses vues sur la séparation. Près de la moitié des Québécois (47 pour cent) pensent que Lévesque modère ou assouplit sa position.

C'est une trouvaille importante, surtout si on la place dans le contexte de la confusion existante, relativement au terme de souveraineté-association dont le Parti québécois se sert pour définir ses intentions.

Cela laisse entendre qu'il est possible que de plus en plus de gens penchent vers l'une ou l'autre des options que le Parti québécois mettra de l'avant, si elles ne sont pas clairement comprises, en raison du fait qu'on croira qu'il s'agit d'une prise de position plus modérée relativement à son option originale.

On peut aussi en déduire que les Québécois voient Lévesque dans un rôle de plus en plus grand de négociateur en vue d'un ordre nouveau ou d'un "new deal" pour le Québec, par opposition à celui d'un messie, conduisant la province hors de la Confédération pour en faire un Etat séparé.

Les gens commencent à penser que Lévesque veut un compromis. Comme tel, il est devenu le levier du changement. Comme levier, son leader-

ship prend une tout autre signification et se présente comme un nouvel appel pour les Québécois.

Parce qu'on voit le premier ministre Lévesque en train d'assouplir ses vues, il se peut que les Québécois qui sont contre la notion de la séparation ou lui sont indifférents ou neutres, se montreront plus réceptifs en écoutant ce qu'il a à dire et qu'ils l'appuieront, ce qu'ils n'auraient pas fait en d'autres temps. Cet adoucissement de la position du premier ministre Lévesque est détecté également par les partisans de la séparation (46 pour cent). Cela suppose qu'en cours de route, il puisse y avoir une scission dans les rangs des séparatistes. Les partisans de la ligne dure dans le PQ peuvent rompre ces rangs et manoeuvrer pour déposer Lévesque, s'ils perçoivent que sa position sur la séparation continue de s'adoucir.

Les Québécois croient aussi que le mouvement séparatiste perd de l'élan au lieu d'en prendre. Quarante pour cent pensent qu'il est en perte de vitesse et 18 pour cent en regain.

Toutefois, six séparatistes sur dix pensent que le mouvement a le vent dans les voiles.

Le traitement imposé au Québec par le gouvernement fédéral dans les questions de l'économie, un sens grandissant du nationalisme et le leadership du Parti québécois sont les principales raisons invoquées pour expliquer la montée du séparatisme.

Le déclin de la confiance dans le gouvernement du Parti québécois, le piètre état de l'économie du Québec et la peur de la séparation sont ce qu'on mentionne le plus souvent comme raisons expliquant la perte de vitesse du mouvement séparatiste.

Pour ce qui est de l'avenir, 37 pour cent des Québécois s'attendent que le mouvement séparatiste en perdra et 26 pour cent qu'il en gagnera, mais l'opinion est divisée à ce sujet.

Les Anglo-Québécois pensent davantage que le mouvement perdra de la force (53 pour cent) au cours des six prochains mois, si 75 pour cent des séparatistes s'attendent qu'il prendra de la vigueur. L'opinion des francophones québécois est très diversifiée quant à la façon dont ce changement s'opérera.

Ces données montrent que dans l'esprit des Québécois le premier ministre Lévesque et le Parti québécois enregistrent fort peu de succès dans leur promotion auprès des gens du Québec de l'idée de la séparation et qu'ils sont en train de perdre du

terrain, s'il y a quelque chose. Lévesque et le Parti québécois semblent attiser le désir d'un changement, mais pas nécessairement la sorte de changement qu'ils suggèrent.

Plus de la moitié de tous les Québécois soupçonnent le premier ministre René Lévesque et le Parti québécois d'essayer d'embrouiller et d'égaler les gens avec le terme "souveraineté-association" plutôt que celui de "séparatisme" pour décrire ce qu'ils veulent au Québec.

Cinquante-cinq pour cent des interviewés croient que Lévesque et son parti cherchent à induire les gens en erreur avec la souveraineté-association en ce qui a trait à leurs intentions.

Quatre-vingt-un pour cent des anglophones du Québec pensent qu'ils tentent effectivement de semer la confusion; les séparatistes nient que ces intentions existent.

Il y a un sentiment sous-jacent que cette sorte de vague terminologie soit une ruse ou une manigance du Parti québécois pour tenter de masquer leurs véritables intentions dans l'espoir de gagner des votes.

On a aussi demandé aux Québécois pourquoi ils pensaient que le Parti québécois cherche à éviter le terme "séparation" ou "séparatisme". Presque personne ne dit que c'est parce que la séparation est un préjudice ou un terme biaisé ou un terme qui ne décrit pas exactement ce que le PQ veut. On pense plutôt que c'est une tactique pour étouffer les inquiétudes que le terme "séparation" mieux compris par les gens pourrait causer.

La confusion de plus en plus répandue au Québec sur ce que le PQ signifie par "souveraineté-association" peut évoluer à l'avantage de Lévesque dans le renforcement de l'appui pour ses positions, parce que cela lui permet de miser sur sa popularité personnelle et le désir du changement.

Les gens admirent et respectent Lévesque personnellement en tant que leader et parce qu'ils veulent du changement, certains sont enclins à favoriser la "souveraineté-association", non pas parce qu'ils comprennent clairement ce que le PQ veut ou a l'intention de faire avec cela, mais parce qu'ils ont confiance en René Lévesque comme leader et parce qu'ils veulent un certain changement.

L'opinion du Québec est divisée quant à l'interprétation de ce que le reste du pays pense à propos de la séparation. Si un Québécois sur trois pense

que le reste du Canada devient plus réceptif à cette notion, un autre tiers pense qu'il l'est moins.

Parmi les anglophones de Montréal (40 pour cent), les francophones hors de Montréal (37 pour cent) et les francophones unilingues (40 pour cent), une grande partie des gens pensent que le reste du Canada perçoit moins bien cette idée.

Il n'y a que chez les séparatistes inconditionnels que la majorité (55 pour cent) pensent que le reste du Canada devient plus réceptif. Il est clair que ce groupe n'est pas sur la même longueur d'ondes que les autres Québécois. On constate avec évidence dans cette enquête que les séparatistes pensent que leurs idéaux obtiennent un certain appui au Canada anglais.

En dépit de la confusion, il semble qu'il y ait une certaine compréhension de ce que le PQ signifie ou veut pour le Québec. Mais cela n'est apparent qu'après beaucoup de coups de sonde.

Si on leur demande laquelle parmi plusieurs descriptions est la plus proche de ce que le PQ signifie par "souveraineté-association", deux sur trois (66 pour cent) croient que cela implique une certaine forme d'identité politique séparée, tout en maintenant des liens économiques avec le reste du pays. Un sur dix (10 pour cent) pense que cela signifie la rupture de tous les liens avec le reste du Canada. Un Québécois sur sept (14 pour cent) pense que cela signifie une certaine espèce d'accommodement pour le Québec à l'intérieur de la Confédération et le reste (10 pour cent) sont incapables de répondre.

Il y a un certain génie politique dans le choix de cette terminologie. Lévesque n'a pressenti personne sur le sens de son action. La "souveraineté-association" est un terme si diffus dans l'esprit des gens qu'il lui donne le pouvoir de sonder l'humeur du public et de lui donner la signification que le public veut lui donner.

Il lui permet de faire campagne à partir de sa prise de position philosophique du séparatisme, mais lui donne aussi l'opportunité d'adopter une certaine forme de compromis, s'il ne peut pas la vendre. Au bout du compte, la souveraineté-association pourrait réellement signifier seulement une certaine sorte de changement constitutionnel que le premier ministre Lévesque pourrait accepter et avec lequel il pourrait sauver la face, parce que le terme ne signifie pas un engagement total pour la séparation dans l'esprit des gens.

Ride sur le front de l'investisseur

Une certaine inquiétude ou une inquiétude certaine...

Les Québécois pensent que le manque de confiance des investisseurs dans la province prendra les proportions d'une crise, on a le sentiment que des compagnies ont quitté la province, depuis que le PQ a pris le pouvoir.

Les anglophones (94 pour cent) comme les francophones (74 pour cent) croient que la finance quitte le Québec. La plupart de ces gens (52 pour cent) pensent que beaucoup d'argent s'est envolé du Québec, comparativement à 10 pour cent d'opinion contraire. Le gros des Québécois (62 pour cent), qui pensent ainsi, disent qu'on nourrit "beaucoup" ou "une certaine inquiétude" à ce sujet.

De plus, les Québécois anglophones (74 pour cent) comme francophones (68 pour cent) pensent que les financiers et les hommes d'affaires internationaux ont peur d'investir au Québec, à cause du gouvernement du Parti québécois. Encore là, le gros (85 pour cent) de ceux qui ont cette opinion disent qu'ils pensent que ce manque de confiance des investisseurs est un problème sérieux pour le Québec.

L'opinion générale des francophones (56 pour cent) et spécialement des anglophones (86 pour cent) est que les voyages du premier ministre Lévesque pour parler aux hommes d'affaires et aux financiers des États-Unis n'ont pas réussi à mousser la confiance des investisseurs dans son gouvernement et le Québec.

On comprend plus facilement ce problème résultant de ce manque de confiance des investisseurs quand on le met dans le contexte de l'opinion des Québécois selon laquelle la confiance des investisseurs étrangers est importante pour le bien-être du Québec. Cette confiance est généralement considérée comme vitale pour le bien de la province. Presque tous les Québécois (94 pour cent) sont de cet avis.

Ces données laissent entendre que l'un des défauts de la cuirasse du gouvernement du PQ est l'impact négatif, comme on le perçoit, qu'il a pour le climat des investissements. Le principal défi et le test du gouvernement dans l'avenir sera d'améliorer sa performance dans ce domaine.

Il n'y a pas seulement le sentiment d'une crise de confiance des investisseurs au Québec, on croit aussi de plus en plus chez les anglophones (78 pour cent) et chez les francophones (52 pour cent) que la question séparatiste a été un facteur dominant dans le déclin de la valeur internationale du dollar canadien, l'an dernier.

Toutefois, les partisans du séparatisme rejettent l'idée que le séparatisme au Québec ait eu quelque chose à faire avec le déclin du dollar.

On constate de même au Québec un sentiment répandu selon lequel les compagnies et les maisons d'affaires ont quitté la province, depuis l'accession du PQ au pouvoir: 46 pour cent croient qu'il n'y a eu que quelques départs comparativement à 16 pour cent estimant qu'il y en a eu beaucoup et 34 pour cent très peu.

On exprime une inquiétude considérable à propos de la situation. Près de la moitié (47 pour cent)

des francophones québécois disent qu'ils sont très ou quelque peu inquiets.

Les anglophones québécois inclinaient davantage à penser que les compagnies laissent le Québec en grand nombre. Seuls les séparatistes inconditionnels refusent de croire que beaucoup d'entreprises soient sorties de la province.

Si on demande aux Québécois de désigner les facteurs qui ont contribué à cette situation, on nomme l'incertitude politique créée par les visées séparatistes du PQ, suivie de la Loi sur la langue.

Il est significatif que dans l'esprit des séparatistes, le facteur qui a contribué le plus à ces départs est une tentative délibérée de l'établissement anglophone pour exercer des pressions politiques sur le PQ en quittant la province.

La plupart des Québécois sont inquiètes de gestes comme ceux de la Sun Life démenageant leur siège social hors du Québec, mais une minorité importante dit "bon débarras".

Ceux à qui on a demandé s'ils étaient inquiets de tels gestes ou s'ils estimaient que c'était un bon débarras "en autant que vous êtes concernés" se sont répartis comme suit: 72 pour cent se sont dits ennuysés par ces départs, mais 25 pour cent ont dit: bon débarras.

Tableaux statistiques

Séparation: comment voteriez-vous?

% des réponses

	juillet 1977	juin 1978	Sép. inconn.
Total Québec	25	25	7
Pour la séparation	25	25	29
Contre la séparation	71	73	69
Sans opinion	4	2	1

Pensez-vous que le mouvement séparatiste a gagné ou perdu de l'élan, ou soit resté dans le statu quo?

% de réponses

	Total	Montréal	Franc. Angl.	Reste de la province	Sép. inconn.
Gain	18	19	10	20	60
Perte	40	40	55	36	11
Statu quo	41	40	34	43	29
Sans opinion	1	1	1	1	—

A votre avis, le premier ministre Lévesque pense-t-il encore aussi fermement de séparer le Québec du reste du Canada, modère-t-il ses vues ou assouplit-il son opinion au sujet de la séparation?

% de réponses

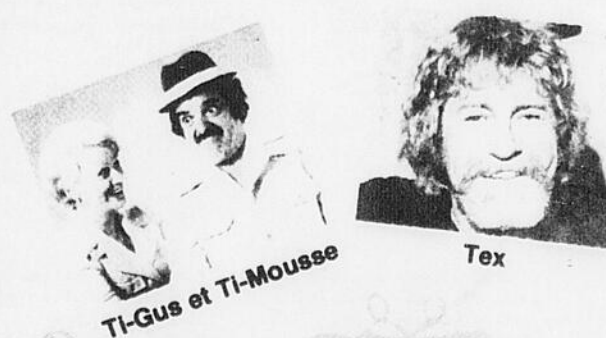
	Total	Montréal	Franc. Angl.	Reste de la province	Sép. inconn.
Opinion ferme	52	48	56	53	53
Opinion modérée	47	51	44	46	46
Sans opinion	1	1	—	1	1

6e Exposition de St-Félicien

Visitez la

6ième Exposition agricole et commerciale de St-Félicien

DU 13 AU 17 SEPTEMBRE



Tex

Programme de la 6e Edition commerciale de St-Félicien

Mercredi, le 13 septembre 78
Journée de la ville hôte, Normandin

13h00: Concours d'expertise des jeunes éleveurs.
22h00: Mme Monique Robert-Couture et les Shanti artistes de la région.

Jeudi, le 14 septembre 78
Journée de la race Ayrshire

12h00: Démonstration de la machinerie agricole dans l'après-midi; jugement Ayrshire.
22h00: Soirée des jeux populaires, animateur: M. Henri Roy.

Vendredi, le 15 septembre 78
Journée de la race Holstein

12h00: Jugement de la race Holstein.
22h00: Spectacle de Tex Lator.

Samedi, le 16 septembre 78
Journée des jeunes

9h00: Concours régional de labour.
10h00: Jugement de bovins de boucherie.
13h30: Spectacle de jongleurs et d'acrobates, distribution de rafraîchissements gratuits à tous les jeunes dans l'après-midi.
14h30: Vente à l'encan du club Holstein, encanteur: M. Paul Bernard.
22h00: Spectacle de Ti-Gus et Ti-Mousse.

Dimanche, le 17 septembre 78
Journée de couronnement de nos activités

13h00: Parade des animaux (gagnants).
14h30: Vente à l'encan du club Ayrshire.
22h00: Spectacle de jongleurs et d'acrobates.

CJPM

MARDI, LE 12 SEPTEMBRE

9.30 Fanfan Dédé	18.30 Studio six
10.00 A votre service	19.00 Ma sorcière bien-aimée
10.30 Le lièvre et la tortue	19.30 Oscar et Félix
10.45 Bonjour madame	20.00 Indiscrétion d'une caméra
11.45 A communiquer	20.30 Qui dit vrai?
12.15 Les nouvelles du midi	21.00 Tête d'affiche
12.30 A vous de jouer	22.00 Tic Tac Toc
13.00 Personnalité	22.30 Les nouvelles T.V.A.
13.30 Cinéma:	23.00 Dernière édition
"Clorinette"	23.10 L'homme de fer
15.30 Les cadets de la forêt	00.10 Hawaii 5-0
16.00 Le monde de M. Tranquille	
16.30 Les Tannants	
17.30 Parle, parle, jase jase	

MERCREDI, LE 13 SEPTEMBRE

9.30 Fanfan Dédé	17.30 Parle, parle, jase jase
10.00 A votre service	18.30 Studio six
10.30 Le lièvre et la tortue	19.00 La petite maison dans la prairie
10.45 Bonjour madame	20.00 Drôle de monde
11.30 Les petits bonshommes	20.30 Cinéma sur demande:
11.45 A communiquer	"Les esclaves de Babylone"
12.15 Les nouvelles du midi	22.30 Les nouvelles T.V.A.
12.30 A vous de jouer	23.00 Dernière édition
13.00 Personnalité	23.10 S.W.A.T.T.
13.30 Cinéma:	00.10 Les Incorruptibles
"Piège désert"	
15.30 Les cadets de la forêt	
16.00 Le monde de M. Tranquille	
16.30 Les Tannants	

FILMS A CJPM

MARDI, 12 SEPT.: 23h10

CHOURINETTE (6) — Fr. 1934. Comédie de A. Hugon avec Frédéric Duvalles, Antonin Berval et Mireille. — Se voyant refuser la main de celle qu'il aime par ses parents.

un jeune avocat s'enfuit en province avec elle. — Origine théâtrale apparente. Action manquant de suite. Chansonnets faciles. Interprétation artificielle.

CKRS

MARDI, 12 SEPTEMBRE

10.15 En mouvement	18.46 Téléjournal national
10.30 Au jardin de Pierrot	18.53 Actualités régionales
10.45 Oum, le dauphin	19.00 Mission impossible
11.00 Magazine-express	20.00 Les filles du ciel
11.30 Roquet belles oreilles	20.30 Papa a raison
12.00 Au soleil du midi	21.00 Le pont
12.30 Sur des roulettes	21.31 Des vacances au Québec
13.00 Les trouvailles de Clémence	22.00 Téléjournal national et international
13.31 Téléjournal	22.59 Météo
13.36 Reflets d'un pays	23.05 Au fil de l'actualité (31ème édition)
14.30 Cinéma:	Actualités régionales
"Le verdict"	23.12 Nouvelles du sport
16.00 Animagerie	23.22 Ainsi va la vie
16.30 Flip et Cie	00.22 Cinéma:
17.00 Cinéma de 5 heures:	"Cérémonie secrète"
"La vallée de la vengeance"	
Au fil de l'actualité (21ème édition)	

MERCREDI, 13 SEPTEMBRE

10.15 En mouvement	19.00 A communiquer
10.30 Du soleil à cinq cents	19.30 Les filles du ciel
10.45 Topino	20.00 Baseball (Expos):
11.00 Magazine-express	"Montréal à New York"
11.30 Les lois de la brousse	22.30 Téléjournal national et international
12.00 Au soleil du midi	22.59 Météo
12.30 Sur des roulettes	23.05 Au fil de l'actualité (31ème édition)
13.00 Les trouvailles de Clémence	Actualités régionales
13.31 Téléjournal	23.12 Nouvelles du sport
13.36 Reflets d'un pays	23.22 Portraits de femmes
14.30 Le temps de vivre	00.22 Cinéma:
16.00 Animagerie	"Tendresse"
16.30 La Ribouldingue	
17.00 Cinéma de 5 heures:	HORAIRE EN CAS DE PLUIE
"La présence des extra-terrestres"	20.00 Ciné-soleil:
Au fil de l'actualité (21ème édition)	"La loi du Seigneur"
18.48 Téléjournal national	OU
18.53 Actualités régionales	"Autour du tour"

FILMS A CKRS

MARDI, 12 SEPT.: 17h00

LA VALLEE DE LA VENGEANCE (4) — E.-U. 1950. Western de R. Thorpe avec Burt Lancaster, Robert Walker et Joanne Dru. — Un cow-boy adopté par un rancher s'efforce de réparer les fredaines du fils de son bienfaiteur. — Scénario assez original. Mise en scène efficace. Interprétation solide.

MARDI, 12 SEPT.: 00h20

CEREMONIE SECRETE (3) — G.-B. 1968. Drame psychologique de J. Losey avec Mia Farrow, Elizabeth Taylor et Robert Mitchum. — Une jeune fille, troublée par la mort de sa mère, installe chez elle une femme qui ressemble à celle-ci. — Situations peu vraisemblables. Bonne création d'atmosphère. Mise en scène experte. Mia Farrow joue avec talent.

CBJET

(5)

MARDI, 12 SEPTEMBRE 1978

9.43 A Thought for Today	16.30 Pencil Box
9.45 CBC 6 Good Morning	17.00 Tattletales
10.00 The Friendly Giant	17.25 CBC 6 Good Afternoon
10.15 Bonjour, Bon Jour	17.30 All in the Family
10.30 Mr. Dressup	18.00 The City at Six
11.00 Sesame Street	19.00 The Mary Tyler Moore Show
11.58 CBC 6 Good Afternoon	19.30 The Muppet Show
12.00 Dumptrucks With Bumpers	20.00 Happy Days
12.30 Search for Tomorrow	21.00 Three's Company
13.00 CBC News	21.30 The Fifth Estate
13.05 The Bob McLean Show	22.30 Canadian Stage Band Festival
14.00 The Edge of Night	00.00 The National
14.30 High Hopes	00.22 The City Tonight
15.00 Take 30	00.40 Poldark
15.30 Celebrity Cooks	
16.00 Just William	

MERCREDI, 13 SEPTEMBRE 1978

9.43 A Thought for Today	16.30 Kids Magazine
9.45 CBC 6 Good Morning	17.00 Tattletales
10.00 The Friendly Giant	17.25 CBC 6 Good Afternoon
10.15 Bonjour, Bon Jour	17.30 All in the Family
10.30 Mr. Dressup	18.00 The City at Six
11.00 Sesame Street	19.00 The Mary Tyler Moore Show (Repeat)
11.58 CBC 6 Good Afternoon	19.30 This Week in Baseball
12.00 Laetitia	20.00 Major League Baseball
12.30 Search for Tomorrow	"Expos vs New York"
13.00 CBC News	23.00 The National
13.05 The Bob McLean Show	23.22 The City Tonight
14.00 The Edge of Night	23.40 Shades of Green
14.30 High Hopes	
15.00 Take 30	
15.30 Celebrity Cooks	
16.00 Just William	

TELEVISION COMMUNAUTAIRE

(13)

MARDI, 12 SEPTEMBRE

8.15 Contact	17.30 Contact
12.00 Contact	19.00 La présence hypnotique
17.30 Contact	20.00 Conseil de ville de Jonquière ou de Chicoutimi

MERCREDI, 13 SEPTEMBRE

8.15 Contact	17.30 Contact
9.00 Conseil de ville de Jonquière ou de Chicoutimi	20.00 ONF
12.00 Contact	21.00 La présence hypnotique

CJBR

(3)

MARDI, 12 SEPTEMBRE

10.15 En mouvement	du passé
10.30 Au jardin de Pierrot	18.00 Ce soir
10.45 Oum, le dauphin	18.30 Nouvelles régionales et sportives
11.00 Magazine-express	19.00 Walt Disney
11.30 La vie qui nous entoure	20.00 Les filles du ciel
12.00 Cher oncle Bill	20.30 Pulsion
12.30 Sur des roulettes	21.00 Le pont
13.00 Les trouvailles de Clémence	21.30 Dossier
13.30 Téléjournal	22.30 Téléjournal national et international
13.35 Reflets d'un pays	23.05 Téléjournal régional
14.30 Cinéma:	23.10 Nouvelles du sport
"Les lycéennes"	23.20 Ainsi va la vie
16.00 Animagerie	00.20 Cinéma:
16.30 Flip et Cie	"Cérémonie secrète"
17.00 Les grandes batailles	

RADIO-QUEBEC

(8)

En raison du conflit de travail à Radio-Québec, il nous est impossible de vous présenter la programmation régulière de ce canal.

WEZF

(7)

MARDI, 12 SEPTEMBRE

6.00 Good Morning Jesus	13.00 All my Children
7.00 Good Morning America	14.00 One Life to Live
9.00 PTL Club	15.00 General Hospital
11.00 Happy Days	16.00 The Edge of Night
11.30 Family Feud	16.30 The Merv Griffin Show
12.00 \$20,000 Pyramid	18.00 World News Tonight
12.30 Ryan's Hope	

18.30 Hollywood Squares	22.00 Starsky and Hutch
19.00 The Andy Griffith Show	23.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 Bewitched	23.20 Tuesday Movie of the Week
20.00 Happy Days	"The Last of Sheila"
21.00 Three's Company	
21.30 Taxi	

FILMS A WEZF

MARDI, 12 SEPT.: 23h30

"THE LAST OF SHEILA" (5) — E.-U. 1973. Drame policier de H. Ross avec Richard Benjamin, James Mason et James Coburn. — Un producteur d'Hollywood invite des amis à jouer à un jeu au cours duquel il est assassiné. — Complicité à souhait. Variations ingénieuses mais artificielles. Ensemble moyen. Acteurs de talent.

CFCF

(11)

MARDI, 12 SEPTEMBRE

6.00 University of the Air	12.00 The Flintstones
6.30 Morning Exercises	12.30 Gilligan's Island
7.00 Canada A.M.	13.00 The Joyce Davidson Show
9.00 Romper Room	13.30 McGowan and Co.
9.30 The Art of Cooking	14.00 The Alan Hamel Show
10.00 Ed Allen	15.00 Another World
10.30 Definition	16.00 Family Feud
11.00 The Community	17.00 The Price is Right
11.30 Rocket Robin Hood	18.00 Pulse
	19.00 World of Wizards

MARDI, 12 SEPT.: Minuit

"GET CARTER" (5) — G.-B. 1971. Drame policier de M. Hodges avec Michael Caine, Ian Hendry et John Osborne. — Un gangster londonien retourne dans sa ville natale pour enquêter sur la mort de son frère. — Intrigue fort peu sympathique. Mise en scène lourde. Jeu adéquat de M. Caine. Climat sordide.

20.00 Operation Petticoat	23.00 CTV National News
20.30 Laverne and Shirley	23.21 Pulse
21.00 Funny Farm	00.00 The Twelve Midnight
21.30 Taxi	"Get Carter"
22.00 The News Advergers	



SUR LE CANAL 13 COMMUNAUTAIRE
MARDI, 12 SEPTEMBRE 1978
PRESENCE HYPNOTIQUE: 30 min.

Cette série vous informe sur l'hypnotisme, l'hypnothérapie, la pensée positive et le mieux vivre. D'une émission à l'autre, différents thèmes seront développés par des spécialistes provenant de différentes régions du Québec.

DIFFUSION: dimanche 11h00, mardi 19h00, mercredi 21h00.

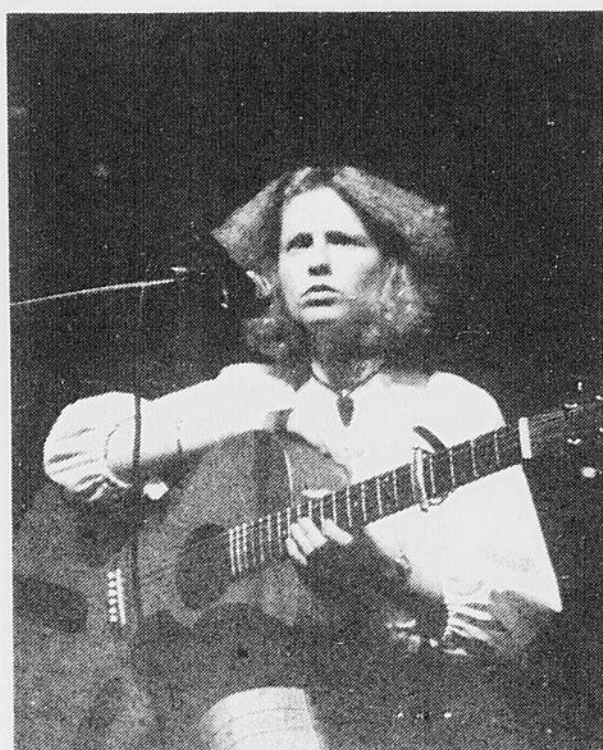
Tél.: 545-1112
Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière

ARTS ET SPECTACLES

Et de un, pour le Festival de la chanson au S.-L.-S.-J.

par Yvon Paré

CHICOUTIMI — Soirée de Gala, dimanche, à l'Auditorium Dufour! Les amis, les parents avaient sorti leurs beaux habits et les artistes étaient dans leurs petits souliers. Plus, la nervosité était dans l'air! Faut dire que c'était la grande finale du Festival de la chanson du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Huit finalistes en tout, sept femmes et un garçon qui aspi-



CHRISTINE BERNARD — Une des concurrentes au Festival de la chanson S.-L.-S.-J.

raient à la couronne, si couronne il y avait, aux prix, aux bourses et à la chance d'aller se promener à Granby pour d'autres ennuis, un autre festival. Les huit membres du jury étaient là, crayon en main, analysant, décortiquant, scrutant, jugeant, tranchant. Même que Ginette Reno, la toute puissante Ginette Reno et Jacques Bou langer étaient là, dans leurs plus beaux atouts, pour animer un peu cette soirée.

Parlons des finalistes! Quatre sortaient du Saguenay et quatre du Lac-



EDITH CASTONGUAY — La gagnante de la catégorie interprète.

Saint-Jean. Le Lac-Saint-Jean d'abord! Johanne Tremblay de Roberval, Edith Castonguay de Saint-Bruno dans la catégorie interprètes ainsi que Gilles Landry et Christine Bernard dans la catégorie auteurs, compositeurs et interprètes. Autrement dit, ceux et celles qui font tout, seul.

Du côté du Saguenay, nous retrouvons Claire Brousseau et Danielle Simard comme interprètes. La première de Chicoutimi et la seconde de La Baie.

Du côté des touche-à-tout, Elisabeth Vonarburg, et Lisette Lévesque de Chicoutimi. Voilà les vedettes, les artistes! Il y avait les musiciens aussi! Quatre musiciens sous la direction de Marcel Jean.

Rideau! A chacun des postulants d'y aller de ses trois chansons et par la suite les Salomon allaient délibérer, choisir, couronner et décevoir... C'est ainsi! Ginette Reno et Jacques Bou langer se sont offert quelques petites facettes, quelques blagues un peu usées, écoulées mais heureusement qu'ils étaient là parce que c'était solennel en diable!

Bon, le temps des trois chansons écoulé, le temps de présenter les chansons chose du passé, restait les paris, les enchères. Non, il n'y a pas eu de mises exorbitantes! Mais reste que chacun avait son gagnant, sa gagnante... Ariane Voyer a fait patienter tout le monde en se promenant allègrement entre Vigneault, Paul Baillargeon, Léveillé et Nelligan. Un journaliste n'échappe pas au jeu! Loin de là. Dans



LES ANIMATEURS — Ginette Reno et Jacques Bou langer ont animé avec brio le premier Festival de la chanson au S.-L.-S.-J.

mon carnet comme on dit, je voyais Elisabeth Vonarburg comme gagnante... Le choix allait de soi! Vraiment, les trois autres ne pouvaient rivaliser... Elisabeth Vonarburg a quand même un certain métier, une voix chaude et sympathique, une présence en scène et surtout des chansons qui disent quelque chose... Elle avait une bonne longueur d'avance sur les autres concurrents au départ parce que les autres en étaient vraiment aux premiers pas.

Du côté des interprètes, c'était plus sérieux. Edith Castonguay et Johanne Tremblay se détachaient des quatre ou des deux autres concurrentes. Edith ou Johanne? Johanne ou Edith? Et la guillotine tomba! Edith Castonguay raffait tout! On misait sur les cordes vocales avant tout.

Comme prévu, Elisabeth Vonarburg remportait la palme, même que sa chanson "La couleur de ton sang" était primée.

Et ce fut les embrassades, les sourires, les félicitations, les larmes, les promesses de gloire, la carrière et tout et tout et tout...

Conclusions: une première qui s'avère un succès. Pas d'hésitation possible! Les interprètes avaient une certaine qualité pour dire une qualité certaine même si la nervosité était là, à fleur de peau, à fleur de micro. C'est normal! Une soirée intéressante...

Ce n'est pas tous les jours que nous avons la chance de se payer un concert "Made in ici".

Mais pourquoi faire si sérieux, ce style guindé dans la présentation des animateurs, dans les remerciements, et surtout dans les textes... Il y a eu la longueur aussi... Un peu plus et ce n'était plus un gala mais un marathon.

Des premières gagnantes, des choses à repenser... Une chanteuse classique ne peut pas concurrencer avec une chanteuse populaire comme une jeune chanteuse à ses premières armes ne peut tenir tête à quelqu'un qui a fait de la scène à plusieurs reprises. Les organisateurs devront méditer là-dessus, certainement.

CINEMA

ALMA

Alma

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "L'espion qui m'aimait" - "Le vent de la violence" (18 ans)

Canadien

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "La vie devant soi" - "La première fois"

Ciné-parc Jeannois

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "L'exorciste II (L'hérétique)" - "L'inspecteur ne renonce jamais"

BAGOTVILLE

Saguenay

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "Viol et châtiment" - "Survivre"

CHICOUTIMI

Place du Royaume

Cinéma 1

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "Bilitis" - "Les filles de madame Claude" (18 ans)

Cinéma 2

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "L'exorciste" - "L'exorciste 11 (L'hérétique)"

Cinéma 3

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "Adieu je reste" - "El Pistolero"

Ciné-parc Saguenay I

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "La fièvre du samedi soir" - "La chouette équipe"

Ciné-parc Saguenay II

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "L'inspecteur ne renonce jamais" - "L'exorciste II (L'hérétique)"

Capitol

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "Demain sera trop tard" - "Le rallye d'un amour de Coccinelle"

Cartier

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "Les inspirations érotiques de Martine" - "Odette, femme insatiable"

DOLBEAU

Météore

Semaine du 9 au 12 août incl.: "Le casse-cou" (76603)
Les 13 et 14: "7 hommes à l'aube" (75438)

JONQUIERE

Bellevue

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "Demain sera trop tard" - "Le rallye d'un amour de Coccinelle"

Centre

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "La malediction" - "Les flics aux trous-ses" (18 ans)

Elysée

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "Bilitis" - "Les filles de madame Claude"

MISTASSINI

Orphéon

Semaine du 8 au 14 septembre incl.: "Un vendredi dingue, dingue, dingue" - "Le pays sauvage"

QUÉBEC EN BREF

Traduction du Livre blanc en inuit

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement québécois pourvoira à la traduction en langue inuit tout de la partie du Livre blanc sur le développement culturel portant sur les autochtones.

C'est ce que précise un communiqué émis par le bureau du ministre, M. Camille Laurin, lundi à Québec.

La traduction sera publiée dans une quinzaine de jours sous forme de brochure.

Par ailleurs, le ministre annonce lui-même la bonne nouvelle dans une lettre adressée en français et en inuit à M. Aisara, président du Conseil du village de Povungnituk.

L'UN et le référendum

QUÉBEC (PC) — Après les libéraux, c'est au tour du chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, de lancer les hauts cris à cause d'une nouvelle volonté que le gouvernement du Parti québécois fasse porter la question du référendum sur le problème de la fiscalité.

Dans un communiqué remis à la presse, hier, M. Biron a dit qu'une telle démarche du PQ "est indécente et malsaine".

Indécente, parce qu'au-delà de l'importance cruciale de la fiscalité dans le système fédéral, nous ne pouvons réduire à cette seule dimension tout le problème de la réforme constitutionnelle et de l'avenir de la collectivité québécoise, selon le chef de l'UN.

Malsaine, puisqu'elle fausse le débat constitutionnel qui doit avoir lieu sur le problème primordial que constitue le partage des pouvoirs, ajoute encore M. Biron.

L'Union nationale continuera néanmoins à promouvoir l'idée d'une augmentation des pouvoirs de taxation du Québec de manière à ce que les sources de revenus des États-membres correspondent aux pouvoirs qui leur seront dévolus dans une renégociation du fédéralisme canadien.

Mais de là à nier au pouvoir fédéral le droit de taxer équivalait à rendre impossible l'établissement d'un "saint fédéralisme".

"Le problème du fédéralisme canadien, a poursuivi M. Biron, ne se règlera pas en niant cette réalité mais bien en limitant le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral aux matières de sa compétence."

Organisateur péquiste mécontent

SEPT-ÎLES (PC) — Parce que très peu de choses ont changé sur la Moyenne-Côte-Nord depuis les élections du 15 novembre 1976, l'organisateur du Parti québécois dans cette région, M. Paul Cyr, menace publiquement de s'opposer au renouvellement du mandat du député de Duplessis, M. Denis Perron.

Tout en soulignant qu'il ne voulait pas s'en prendre personnellement à M. Perron, dont il fut un des principaux collaborateurs aux élections de 1976, M. Cyr a affirmé au cours d'une entrevue qu'il avait choisi ce moyen pour exercer ouvertement des pressions sur le député et le gouvernement.

"La population de Havre-Saint-Pierre et de la région est écoeuvée d'être privée de services gouvernementaux et de se faire imposer des décisions sans être consultée", a-t-il précisé.

A titre d'exemple de l'absence de consultations, M. Cyr a mentionné les visites ministérielles, dont les horaires sont établis à Québec et à Montréal, et les discussions en cours entre Québec et Ottawa pour le renouvellement du permis des Agences maritimes.

L'organisateur péquiste trouve également inacceptable l'absence dans la région de services tels la Commission du salaire minimum, la Commission des accidents de travail, l'Aide juridique, l'Office de protection du consommateur et même Communications-Québec.

Pour solutionner le problème, il propose l'ouverture d'un bureau de liaison, ou une sorte de sous-bureau de Communication-Québec, afin de rendre l'information gouvernementale aux citoyens.

De son côté, le député Perron a confié qu'il avait déjà fait des pressions auprès de divers ministères pour obtenir une présence accrue des services dans la région et estime qu'un sous-bureau de Communications-Québec à Havre-Saint-Pierre constituerait "un minimum".

Les Mohawk et le boycottage scolaire

MONTREAL (PC) — Le boycottage d'une école du gouvernement du Québec par les Mohawk de la réserve de Caughnawaga a commencé à faire bouillir de rage chez les Indiens du Québec.

Environ 320 étudiants au secondaire de Caughnawaga boycottent les cours pour protester contre la Charte de la langue française, qui les oblige à solliciter la permission pour fréquenter une école de langue anglaise.

Lundi, environ 60 étudiants indiens d'Oka ont été retirés d'une école secondaire située à proximité de cette autre réserve.

Le chef algonquin Jean-Guy Whiteduck et le chef abénaqui Walter Watso ont également affirmé que leurs peuples respectifs s'opposaient à la charte telle qu'elle est appliquée aux Indiens et étudiaient la possibilité de retirer leurs enfants des écoles publiques québécoises.

"La majorité de nos enfants fréquentent l'école française, a déclaré M. Watso, qui représente les 150 citoyens de la réserve Odanak située à 80 kilomètres au nord-est de Montréal.

"Nous refusons cependant d'être traités comme des immigrants par le gouvernement du Québec."

"Aucun gouvernement n'a le droit de nous dire où nous pouvons faire instruire nos enfants."

Vers l'établissement d'une politique de zonage agricole

QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Agriculture du Québec se lance dans une entreprise aussi périlleuse que compliquée en amorçant aujourd'hui à Saint-Hyacinthe une série de rencontres avec divers organismes et individus au sujet de l'établissement d'une politique du zonage agricole.

La spéculation sur les terres arables au Québec a depuis longtemps causé beaucoup de tort au développement de l'industrie agricole et pas un seul gouvernement n'avait osé dans le passé s'attaquer "aux ennemis publics" que sont les spéculateurs de terres cultivables, selon l'expression du ministre Jean Garon.

Ce dernier s'arrêtera dans 11 villes d'ici le 29 septembre où il entendra les représentations des intéressés sur cette question qui figure depuis longtemps parmi les principaux projets du programme du Parti québécois.

Il ne s'agira pas, un cours

de cette tournée, de remettre en cause le principe même de la protection de nos terres arables, puisque le gouvernement entend bien soumettre un projet de loi probablement en 1979.

M. Garon et ses collaborateurs tâcheront plutôt de recueillir des idées et propositions quant au mode d'application de cet éventuel projet de loi.

C'est précisément à ce chapitre que les débats s'annoncent longs et ardu. Quel sera le rôle des municipalités dans tout cela? Ou bien quels sols arables devront faire l'objet d'une protection spéciale?

Autant de questions qui soulèveront bien des discussions.

Il y aura bientôt deux ans que le PQ a pris le pouvoir avec, notamment, l'engagement formel du premier ministre Lévesque de réintégrer une fois pour toutes le domaine de la spéculation des terres agricoles.

A Air Canada

Le personnel au sol accepte un 3ème accord de principe

Vote par région

Sur le plan régional, les employés de l'Ouest soit ceux de Regina, Saskatoon, Winnipeg et Thunder Bay ont voté massivement, soit à 94,3 pour cent, en faveur de l'acceptation des dernières offres patronales. Pour ce qui est de l'Est du pays, soit le Québec et les Maritimes, ce fut le contraire, soit seulement 58,4 pour cent en faveur de la ratification. Les employés au sol de la région de Toronto se sont prononcés en faveur du nouveau contrat dans une proportion de 66,4 pour cent, suivis de ceux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta avec 64 pour cent.

La société aérienne n'est pas pour autant au bout de ses peines puisque les 2.700 membres de l'Association canadienne du personnel de cabine regroupant commissaires de bord et hôtesses précédent ces jours-ci à un vote de grève par courrier. Le négociateur syndical, Mme Lore Tamme, a dit que le dépouillement de ce scrutin aurait lieu le 20 septembre. Or, ce syndicat aura le droit de faire la grève sept jours après que le négociateur fédéral aura remis son rapport au ministre intérimaire du Travail, M. Pierre Goyer. Or, Mme Tamme prévoit que ce rapport sera remis aujourd'hui même.

Le personnel de cabine réclame une majoration de salaire de 10 pour cent pour un contrat d'un an, mais également une semaine de travail plus courte et des périodes de repos plus longues entre deux vols long courrier. Le contrat de travail du personnel de cabine est échu depuis le 30 juin dernier.

La principale différence entre le contrat ratifié par les machinistes et celui qu'ils avaient déposé se situe au niveau de la suspension sans solde. La compagnie voulait que la période de suspension de

10 jours soit portée à 60 jours tandis que le syndicat tenait mordicus au statut quo. Les deux parties en sont finalement venues à un compromis de 20 jours. Ce compromis a été rendu possible grâce à l'intervention personnelle de M. John Munro qui avait convoqué les deux parties à son bureau, dans la capitale, le dimanche 3 septembre.

Pour ce qui est de l'épineuse question de la classification des manutentionnaires de cargo, elle a été confiée à un comité patronal-syndical.

En vertu de l'accord, les employés au sol touchent une majoration de salaire de six pour cent, rétroactive au 30 avril 1978, deux pour cent à la fin d'avril 1979 et 8,5 pour cent le 30 avril 1980. Cet accord vaudra pour 24 mois, soit trois semaines de moins que le précédent accord de principe. Le syndicat avait insisté originellement pour un contrat d'une durée d'un an seulement.



MANGEUR DE BICYCLETTES — Michel Lottito tient une bicyclette dans sa bouche avant de la manger lors d'Expo-Québec, récemment. Lottito a coupé la

bicyclette en morceaux de la taille d'un angle avant de la manger, ce qui lui a pris douze jours. (Telephoto PC)

LES CINÉMAS FRANCE FILM

L'HISTOIRE D'UNE INFINIE TENDRESSE... POUR TOUS

DEMAIN SERA TROP TARD

la vie fantastique de **BRUCE LEE** 1940-1973

capitol

7100 RACINE CHEVROLET 543 3101

bellevue

1010 AVENUE JONGE 543 5158

ENEZ VOIR

les 2 filles les plus éro... de l'année 18 ANS

UNE IMAGINATION DES PLUS FERTILES les inspirations EROTQUES de **MARTINE**

Odette femme insatiable

2e sem.

Chantal Aida Sophie Silver

cartier

291 RACINE CHEVROLET 543 3138

CE SOIR A 7H30 P.M.

Bilitis

de DAVID HAMILTON

LES FILLES DE MADAME CLAUDE

place du royaume 1

élysee

1450 TALBOT CHEVROLET 545 4760

554 R. ST. DOMINIQUE JONGE 542 6801

LA PLUS REUSSIE DES COMEDIES! **Adieu je reste...**

VOICI DES RIBES... VOICI DES LARMES...

MEILLEUR ACTEUR DE L'ANNEE

RICHARD DREYFUSS

place du royaume 3

3e sem.

1450 TALBOT CHEVROLET 545 4760

EL PISTOLERO

TOM LAUGHLIN

VIOL ET CHATIMENT

SURVIVRE

saguenay

850 R. ELM 542 6811

chaque jour vous rapprochent de la fin du monde.

Gregory Peck Lee Remick

LA MALEDICTION

centre

554 R. ST. DOMINIQUE JONGE 542 6801

Les FLICS aux trousses

un vrai derby de demolition

TOUS LES SOIRS A 7H30

ENSEMBLE 18 ANS Adultes pour la première fois

L'EXORCISTE

PLUS L'EXORCISTE II L'HERETIQUE

AVIS: certains épisodes du film requièrent de la part du spectateur une certaine force physique.

place du royaume 2

1450 TALBOT CHEVROLET 545 4760

EN 2e SEMAINE

2 ECRANS POUR MIEUX VOUS SERVIR OUVERTURE A 7:30 PROJECTION AU CREPUSCULE

La fièvre se répand. Nul ne peut y échapper!

La musique des "BEE GEES"

Le 1er film DISCO

JOHN TRAVOLTA

LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR

L'équipe attend WALTER MATTHAU TATUM O'NEAL

LA CHOUETTE Equipe

ciné-parc SAGUENAY 1

A LA JONCTION DE LA ROUTE 170 ET DU BOUL. ST-PAUL TEL.: 549-4337

APRES "INSPECTEUR HARRY" ET "A COUPE DE MACHOISE" **CLINT EASTWOOD SE SURPASSE!**

CLINT EASTWOOD

"L'INSPECTEUR NE RENONCE JAMAIS"

THE ENFORCER

POUR LES COMES sans solution ON AU JOUR HARRY ET EST DU POUR ET L'AMER DE HARRY

MAIS C'EST LE PLUS EFFRAYANT ET LE PLUS RENONCE JAMAIS

QUATRE ANS ONT PASSÉ DE QUOISE S'OPPOSENT-ELLE?

L'EXORCISTE II L'HERETIQUE

LINDA BLAIR RICHARD BURTON LOUISE FLETCHER

ciné-parc SAGUENAY 2



SOLDE DE COFFRETS EN BOIS DE SAULE POUR VOS COUVERTS

Fabriqués pour Birks en bois de saule finition noyer et doublure rouge

Des coffrets de bonne qualité mesurant 14 3/4" x 10 3/4" x 3", pour 40 pièces.

Ord.: \$16.50
Prix réduit: \$14.03

BIRKS

JOAILLIERS

PLACE DU ROYAUME — TEL.: 549-5595

CANADA EN BREF

Amende pour des Canadiens à l'étranger

BELGRADE (PA) — Sept Canadiens d'origine autrichienne ont été condamnés chacun à une amende de 2.000 dinars (près de \$140) et ont été interdits de séjour pendant deux ans en Yougoslavie pour avoir entonné en public la célèbre chanson nazie "Lili Marlene", a indiqué lundi le quotidien de belgrade Vecernje Novosti. L'incident s'était produit le 31 juillet dans un restaurant de l'île Korcula.

Lougheed et les réformes constitutionnelles

PEACE RIVER, Alb. (PC) Si le projet fédéral de réforme constitutionnelle devait être contesté devant la Cour suprême du Canada, l'Alberta y prendra part, a déclaré dimanche M. Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta, qui effectue actuellement une tournée de deux jours dans le nord-ouest de la province.

C'est la première fois que M. Lougheed proclame cette intention, car il se méfie des tendances centralisatrices de la cour.

La réforme, dit-il, ne respecte pas l'esprit de la confédération.

Les facteurs en négociations

OTTAWA (PC) — Des négociations ont été entamées lundi à Ottawa dans l'espoir de prévenir une grève des 18.000 facteurs affiliés au Syndicat canadien des facteurs.

Les dirigeants du syndicat ont sollicité des membres un mandat pour ordonner la grève en cas d'échec des négociations.

Le syndicat est déjà légalement en droit de déclarer la grève, bien que les résultats du scrutin ne seront rendus publics que mercredi.

M. Robert McGarry, président du syndicat, est persuadé que la base apportera un soutien massif à la requête du mandat de grève.

Depuis 1972, les facteurs n'ont pas fait grève et M. McGarry a précisé vendredi que "nous ne sollicitons pas le mandat de grève à la légère".

"Nous voulons un règlement et non une grève", a-t-il déclaré dans une interview.

Actuellement, un facteur ayant deux années d'expérience touche \$6.65 de l'heure.

Discrimination chez les femmes grecques

TORONTO (PC) — Originaire d'une communauté d'immigrants grecs de Saskatoon, Mme Helen Lucas, 43 ans, maintenant artiste à Toronto, a déclaré dans une interview qu'elle rejetait ses origines culturelles.

Mme Lucas a expliqué que les femmes grecques n'étaient appréciées que pour le rôle qu'elles jouaient au sein de la famille.

Quand je retourne à Saskatoon, a-t-elle dit, mes parents ne voient en moi que la mère de mes deux filles.

Conseillère d'une agence grecque de Toronto, Mme Lia Maltas-Sotiriou a abondé dans le même sens.

Elle a fait remarquer que les femmes grecques au Canada devaient trouver un emploi à l'extérieur de la maison, pour aider financièrement leur mari, mais qu'une fois leur travail terminé, elles devaient demeurer avec les enfants.

A la maison, a signalé Mme Maltas-Sotiriou, les hommes sont les chefs absolus. Les femmes doivent obéir en silence.

Conférence scientifique de Belgrade

BELGRADE (Reuter) — Une conférence scientifique réunissant 30 pays d'Europe, les Etats-Unis et le Canada, s'est ouverte lundi à Belgrade sous l'égide de l'Unesco.

Les travaux, qui dureront six jours, porteront sur le rôle de la science et de la technologie dans l'économie de ces pays, le transfert de technologie et les moyens de venir en aide aux pays en développement.

Les quelque 200 délégués présents, au nombre desquels plusieurs ministres, formulèrent des recommandations à l'intention de l'assemblée générale de l'Unesco qui se tiendra à Paris en octobre.

Ouvrant cette conférence, M. Veselin Juranovic, président du conseil yougoslave, a souligné que le monde connaissait une tendance au monopole dans l'utilisation et le transfert des connaissances nucléaires à des fins pacifiques.

"Cela élargit le fossé technologique entre pays développés et en développement", a-t-il dit. "Les pays développés ne peuvent se garantir un développement durable que si les pays en développement deviennent progressivement pour eux des partenaires économiques solides."

"Nous ne pouvons accepter la domination incontrôlée actuelle des compagnies transnationales dans le transfert de technologie pas plus que la stagnation dans l'élaboration d'un code de conduite pour le transfert de technologie", a-t-il ajouté.

M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, a fait parvenir un message à la conférence, l'invitant à prendre des mesures pour relever le niveau de vie dans les pays en développement et freiner la course aux armements, 40 à 60 milliards de dollars sont consacrés chaque année à la recherche militaire et aux armements, fait-il remarquer.

Les employés d'Inco: Pour ou contre la grève

TORONTO (PC) — Les travailleurs de la société Inco Metals à Sudbury et Port Colborne se prononceront vendredi sur les offres faites en fin de semaine par les négociateurs patronaux en vue du renouvellement de leur convention collective.

C'est ce qu'a révélé lundi un porte-parole patronal. Membres des Métallurgistes d'Amérique, les 12.450 travailleurs avaient le droit de faire la grève depuis vendredi.

Dans un effort pour éviter le débrayage, les deux parties se sont entretenues avec le ministre ontarien du Travail, M. Robert Elgie et le conciliateur provincial Victor Pathe.

Un porte-parole syndical a fait savoir que le syndicat tiendrait des assemblées d'informations mercredi et jeudi pour expliquer les propositions patronales aux employés et qu'un scrutin serait tenu vendredi.

Jusqu'au vote

Les dirigeants syndicaux ont recommandé aux travailleurs de demeurer à leur poste jusqu'à la tenue du vote.

Le 1er septembre, le syndicat avait rejeté par une forte majorité la dernière offre de l'Inco, mais les parties avaient consenti à prolonger indéfiniment l'ancien contrat qui avait expiré le 10 juillet en prenant pour acquis que le travail ne serait pas interrompu ou que les opérations de la compagnie ne seraient pas perturbées.

La direction syndicale a tenu à préciser qu'aucun accord de principe n'était intervenu au cours du week-end et qu'elle n'avait pas encore décidé de la recommandation qu'elle ferait à l'assemblée des membres avant la mise aux voix de vendredi.

Deux agents devant la Commission McDonald

Pour la GRC, la fin justifie les moyens

par Patricia Poirier

OTTAWA (PC) — "La fin justifiait les moyens, c'était pour éviter le pire."

C'est en ces termes que le sergent Bernard Dubuc a expliqué hier, à Ottawa, à la commission d'enquête du juge David McDonald, pourquoi avec trois autres collègues il a participé à l'incendie d'une grange à la ferme du Petit Québec libre à Ste-Anne de la Rochelle en mai 1972.

M. Dubuc qui était alors caporal, a précisé qu'il n'avait pas à se poser de questions sur la légalité de ses gestes.

Ses supérieurs et d'autres gens participaient à des opérations non prévues au code criminel depuis bien des années, a-t-il fait remarquer, ce qui n'empêchait pas ces hommes d'avoir des belles carrières au sein de la GRC.

M. Dubuc a précisé que les opérations non prévues par la loi auxquelles il faisait allusion étaient les Puma (photographie de documents) et Vampire (installation de dispositifs d'écoute électronique) par entrée clandestine et illégale.

"Je ne voyais pas deux niveaux d'illégalité", a ajouté M. Dubuc en parlant des opérations Puma et Vampire au même titre que l'incendie de la grange du Petit Québec libre.

Pourquoi?

Selon les deux témoins entendus hier, la police fédérale croyait que des membres du Front de libération du Québec et une "délégation" de Black Panthers allaient se réunir "en

congrès de fin de semaine" dans cette grange.

Il fallait éviter le pire, selon M. Dubuc, l'un des quatre participants à cette opération qui eut lieu dans la nuit du 8 au 9 mai 1972, par une soirée pluvieuse.

"Il fallait éviter à tout prix les répercussions désastreuses et incontrôlables" pouvant découler d'une telle rencontre selon le sergent Claude Brodeur, qui a également participé à cette opération. Il n'a pas dit quelles pouvaient bien être ces répercussions.

M. Dubuc a précisé qu'il était impossible d'installer des dispositifs d'écoute électronique dans cette grange, d'où la nécessité de la détruire.

"Il n'y avait pas moyen de contrôler (ce qui surviendrait) et (l'incendie) pouvait servir de tactique de perturbations et semer la bisbille parmi les membres du groupe", a aussi affirmé M. Brodeur. Ce dernier faisait partie de la sous-section G-2 (cellules terroristes) à Montréal à cette époque et il a affirmé qu'on l'a recruté pour cette opération parce qu'il connaissait bien la région.

C'est son supérieur, le sergent d'Etat-major Donald McCleery qui lui a confié cette mission quelques jours à peine avant que l'opération ait lieu.

apparemment, parce que MM. Bernard Dubuc et Richard Daigle, qui avaient fait un voyage de reconnaissance sur les lieux, avaient eu une panne de voiture, et que celui-ci voulait que M. Brodeur veille à la bonne marche des opérations.

"McCleery est très



— Les sergents Bernard Dubuc (à gauche) et Claude Brodeur s'entretenaient avant de comparaître devant la Commission royale d'enquête sur les activités de la GRC, dite communément Commission McDonald, hier. Les

(Téléphoto PC)

agressif et opérationnel", a précisé M. Brodeur.

Son patron lui aurait d'ailleurs confié: "Ils vont brûler ce maudit trou", en parlant du projet d'incendie de la grange.

Le seul conseil que celui-ci a prodigué aux membres qui devaient participer à cette opération fut: "Ne vous faites pas prendre".

Quelques jours plus tard, après qu'ils eurent accom-

pli leur mission, il aurait dit à l'un d'entre eux, "du bien bon boulot" et n'en aurait plus parlé.

Comment?

Après quelques complications, MM. Claude Brodeur et Richard Daigle ont finalement réussi à allumer un feu à l'intérieur de la grange, à l'aide d'une pinte d'huile et d'un morceau de journal allumé.

M. Brodeur a dit que les membres de la GRC ont dû s'y reprendre à deux reprises avant de réussir à incendier la grange.

Entre-temps, la voiture de la GRC dans laquelle les quatre hommes voyageaient a fait défaut. Il a été constaté que le démarreur ne fonctionnait pas et, M. Brodeur, qui connaissait un informateur à Magog s'est rendu chez lui pour emprunter sa camionnette.

Après s'être assuré que leur véhicule leur permettrait de partir rapidement, les deux agents sont retournés à la grange avec une autre pinte d'huile.

Pendant ce temps-là, selon les témoignages entendus, M. Dubuc qui avait participé à la première excur-

sion, se reposait dans la camionnette.

Plus tôt dans la soirée, après avoir mangé des hot dogs ou des hamburgers, M. Bernard Blier qui devait servir de conducteur a été malade.

Il a fait une indigestion, a indiqué M. Dubuc, qui a précisé qu'après avoir mangé, les hommes s'étaient rendus dans une taverne pour finaliser leur projet.

"Je n'ai jamais compris ce qu'il faisait là", a lancé M. Claude Brodeur en parlant de M. Blier, le soir de cette expédition à Sainte-Anne de la Rochelle.

L'avez-vous vu dormir? a demandé à plusieurs reprises l'avocat de la commission, Me Yvon Tarte.

M. Brodeur a répondu qu'il préférerait ne pas faire de commentaires puisque M. Blier est maintenant un inspecteur à Montréal et il est responsable du personnel et des mutations, alors que lui, est toujours sergent. A l'époque M. Blier était caporal.

Les deux agents qui ont témoigné hier devant la commission ont expliqué qu'ils ne portaient pas de carte d'identité de la GRC sur leur personne pendant l'opération, puisqu'ils au-

raient pu la perdre dans les bois en courant, ce qui aurait été plutôt mal vu.

Selon M. Dubuc, la grange de la ferme du Petit Québec libre était un "repaire de terroristes" qui faisait l'objet de la surveillance de la Gendarmerie royale du Canada.

Un article publié dans la revue Perspectives en mars 1971, et intitulé "Le Petit Québec libre: Une ferme de vacances où cultiver ses talents", parlait plutôt d'un centre communautaire de vacances où tout le monde pouvait profiter des bienfaits de la nature presque gratuitement.

M. Brodeur a indiqué lors de son témoignage qu'il n'avait pas cherché à savoir si la grange ou la maison étaient assurées. Il a dit qu'il savait que c'était la propriété de Mme Rosa Rose, mais que le titre était au nom de la sœur de Robert Hudon.

La commission poursuit son enquête sur cet autre chapitre des activités répressives de la GRC et demain, mercredi, M. Donald McCleery, congédié en 1973, sera appelé à témoigner au sujet de l'incendie de cette grange en mai 1972.

SAISISSEZ L'OCCASION!

6 BOUTEILLES RETOURNABLES

Bière O'Keefe Ale

Celle qui se prend en douceur

La bière O'Keefe est maintenant disponible en emballage de six bouteilles retournables. Offrez-vous une O'Keefe. Celle qui se prend en douceur.